

**INSTITUT**  
DES  
**FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES**

---

**CIRCULAIRES**  
**INSTRUCTIVES ET ADMINISTRATIVES**

---

**N° 283. — 6 août 1934**

---

**RÉSULTATS DU CHAPITRE GÉNÉRAL**



**MAISON SAINT-JOSEPH**  
**LEMBECQ-LEZ-HAL (BELGIQUE)**

---

**1934**



**J. M. J.**

**J.-B<sup>te</sup>**

Lembecq-lez-Hal, le 6 Août 1934.

*En la Fête de la Transfiguration de N.-S. J.-C.*

**CIRCULAIRES**

**INSTRUCTIVES  
ET  
ADMINISTRATIVES**

**N° 283**

**Résultats  
du  
Chapitre Général**



**NOS TRÈS CHERS FRÈRES.**

**QUE LA GRACE ET LA PAIX DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST SOIENT TOUJOURS AVEC NOUS !**

Le 17 juin dernier, le Chapitre Général de l'Institut était appelé à donner un successeur au très regretté Frère ADRIEN, prématurément enlevé à notre amour et à notre vénération, et un vote, assez inattendu, nous désignait pour occuper le poste vacant.

Vous ne serez pas étonnés si nous vous déclarons combien nous avons été surpris, déconcerté et presque stupéfait d'un tel choix, et qu'un vif sentiment de frayeur nous a saisi, à la pensée des graves responsabilités qui allaient nous incomber. Cependant, nous nous sommes soumis, et nous avons accepté la lourde charge qui nous était imposée; ainsi le veut l'obéissance religieuse que nous avons vouée au Corps de l'Institut.

Cette charge qui, humainement, nous effraie, vous nous aiderez, N. T. C. F., à la porter vaillamment à la suite et à l'imitation de saint Jean-Baptiste de La Salle, notre Père bien-aimé, et de tous nos éminents Prédécesseurs. Nous comptons, pour cela, sur le secours de vos prières,

que nous réclamons, dès aujourd'hui, avec les plus vives instances. La pensée que, chaque jour, des milliers de fervents religieux se souviendront de nous devant Dieu, et imploreront, en notre faveur, des grâces spéciales de lumière et de force, apaise nos craintes et nous remplit de courage. Soyez remerciés d'avance de vos pieuses intercessions et de vos sacrifices. De notre côté, nous sommes bien résolu à vous consacrer notre temps et nos forces.

Pour soutenir et stimuler, s'il en était besoin, notre bonne volonté, nous aurons toujours devant les yeux les exemples de nos vénérés Prédécesseurs : du T. H. F. Irlide, que nous avons connu dans notre jeunesse et dont nous avons recueilli, par l'intermédiaire de nos Maîtres, les viriles leçons, lorsqu'il dirigeait les écoles et le naissant District de Bayonne; du T. H. F. Joseph, au grand cœur, à la distinction parfaite, et aux idées si nobles et si élevées; du T. H. F. Gabriel-Marie, à l'intelligence si pénétrante et au savoir si étendu; du T. H. F. Imier de Jésus, dont nul parmi nous n'a oublié la vigoureuse impulsion donnée à l'œuvre capitale du recrutement et à la culture intellectuelle de nos sujets; du T. H. F. Allais-Charles, en qui la bonté souriante et l'aimable simplicité dissimulaient une vaste érudition et s'alliaient à une grande prudence et à un rare bon sens; enfin du T. H. F. Adrien, dont les remarquables qualités de l'esprit et du cœur étaient relevées par une belle culture littéraire et un vrai talent de conférencier. Nous nous efforcerons, en particulier, d'imiter son étonnante maîtrise de lui-même, qui ne se démentit pas un instant et qu'il conserva jusque sur son lit de mort.

Le souvenir de ces éminents Supérieurs nous sera une lumière et un perpétuel sujet d'encouragement.

Nous trouverons surtout un très efficace réconfort dans le concours, aussi affectueux qu'empressé de nos chers Frères Assistants. Onze années, passées en leur compagnie, nous ont révélé leur amour surnaturel des âmes, leur clairvoyance dans les affaires et leur sens averti des

besoins actuels de l'Institut, comme aussi leur admirable et silencieuse abnégation.

Avec de tels conseillers et collaborateurs, toujours prêts à s'offrir pour partager nos soucis quotidiens, l'administration générale de l'Institut nous sera beaucoup facilitée.

Assuré, par ailleurs, de l'assistance divine que vous sollicitez pour nous, N. T. C. F., ainsi que vos nombreuses lettres nous l'ont spontanément promis, nous nous mettons résolument à l'œuvre, avec le ferme espoir de faire, à notre tour, quelque chose pour la prospérité de notre grande famille religieuse. Nous le tenterons, du moins, car nous savons, comme aimait à le répéter notre regretté Prédécesseur, que Dieu est assez puissant pour obtenir de beaux résultats avec un pauvre instrument. « Et puis, ajoutait le T. H. F. Adrien, le bon Dieu ne nous demande pas de faire des merveilles, ni même de réussir : il veut seulement que nous fassions notre possible. »

Le possible, tout le possible, nous le ferons avec l'aide de notre bonne Mère du Ciel. C'est en sa fête du 17 juin que notre généralat a commencé; nous l'avons immédiatement placé sous sa puissante protection, car, dès notre petite enfance, qui fut bercée au récit des merveilles de Lourdes, nous n'avons jamais omis de nous confier à Marie dans tous les événements quelque peu notables de notre vie. Par un incessant et perpétuel recours à sa maternelle bienveillance, nous obtiendrons qu'Elle soit vraiment, pour nous, Notre-Dame du Perpétuel Secours. Voilà ce qui nous fait envisager l'avenir sans crainte.

Nous allons maintenant essayer de satisfaire votre attente, en vous mettant au courant des travaux du Chapitre Général qui, à la suite des élections pour lesquelles il était spécialement convoqué, eut à examiner les nombreuses notes, dictées par votre amour de l'Institut et par votre souci de la sanctification toujours plus grande de ses membres.

## I. — AVANT L'OUVERTURE DU CHAPITRE

### a) **Retraite préparatoire.**

Le mercredi, 13 juin, à 16 heures, les Frères appelés à composer le Chapitre Général se sont réunis dans la Salle capitulaire de notre maison Saint-Joseph, à Lembecq-lez-Hal (Belgique), sous la présidence du Très Cher Frère CANDIDO, premier Assistant.

Après les prières d'usage, le T. C. F. Président fait donner lecture d'un télégramme de S. E. le Cardinal Pacelli, Secrétaire d'État, par lequel Sa Sainteté le Pape Pie XI accorde une bénédiction spéciale au Chapitre Général et à ses travaux. L'Assemblée reçoit à genoux, dans un profond sentiment de respect et de reconnaissance, la Bénédiction de l'Auguste Pontife, et récite à son intention la prière *Oremus pro Pontifice nostro Pio*.

Le T. C. F. Président déclare ensuite ouverte, la retraite de trois jours préparatoire au Chapitre, et, après avoir dit les raisons pour fixer en juin la date de sa convocation, donne quelques avis d'ordre pratique. Il attire ensuite l'attention des Capitulants sur l'importance de leurs travaux : élection du Très Honoré Frère Supérieur Général et des douze Frères Assistants, puis étude des diverses notes envoyées par les Frères de profession perpétuelle.

Devant la grave responsabilité qui incombe au Chapitre Général, le T. C. F. Président engage les CC. FF. Capitulants à implorer les lumières du Ciel. Il annonce que des neuvaines de Messes sont célébrées à Paray-le-Monial, Lourdes, Notre-Dame de Liesse et Beauvais, siège de l'Archiconfrérie de Saint-Joseph, à l'intention du Chapitre; de plus, dix monastères de religieuses cloîtrées prient pour la même fin, tout le temps que durera l'Assemblée capitulaire.

**b) Vérification des pouvoirs.**

Le jeudi 14 juin, à 14 heures et demie, les Frères Capitulants furent invités à élire une Commission de huit membres, pour la vérification des pouvoirs des Frères élus par les divers Districts comme députés ou suppléants.

L'Assemblée procéda aussitôt à l'élection de la dite Commission, d'après une liste proposée par le T. C. F. Président.

Ont été nommés :

- le C. F. Alexis-François, Procureur Général près le Saint-Siège;
- le C. F. Arateur-Joseph, Procureur Général;
- le C. F. François de Sales, Secrétaire Général;
- le C. F. Agnel-Isidore, Visiteur Général;
- le C. F. Célien-Marie, Député du District de Nantes et Doyen du Chapitre;
- le C. F. Mémoire-Achille, Député du District de Belgique-Sud;
- le C. F. Nivard-Josephus, Député du District de Montréal;
- le C. F. Andrés Hibernón, Député du District de Madrid.

Les Capitulants ont alors déposé sur le bureau du C. F. Secrétaire Général leurs actes de députation. La Commission se réunit à 16 heures et demie pour commencer son travail, après avoir choisi pour président, le C. F. Alexis-François, Procureur Général près le Saint-Siège, et le C. F. François de Sales, Secrétaire Général, pour rapporteur.

De l'examen attentif des Actes de députation et des procès-verbaux de dépouillement, il appert que tous les Actes soumis au contrôle de la Commission sont réguliers et, comme aucune protestation ou réclamation n'a été transmise, les élections au Chapitre Général semblent s'être passées très régulièrement dans tout l'Institut.

Un Capitulant, le C. F. Senecian Urban, député élu par le District de Toronto, n'a pu remettre son Acte de députation, oublié par distraction au moment du départ. Comme l'élection n'est pas contestée et que le Procès-verbal indique bien le C. F. Senecian Urban comme élu, la Commission est d'avis de l'admettre à siéger au Chapitre, sous la réserve qu'il produira son Acte de députation, demandé d'urgence.

Le C. F. James Marius, député élu par le District de Penang, demande, pour raison de santé, à être dispensé de se rendre au Chapitre; la Commission reconnaît valable le motif invoqué. Le Frère Flannan Paul, suppléant du C. F. James Marius, dans une lettre adressée au Chapitre Général, expose l'impossibilité morale dans laquelle il se trouve de remplir son mandat de suppléant; la Commission estime suffisantes les raisons invoquées.

Le C. F. Véron-Ignace, Visiteur du Congo, élu par le District de Belgique-Nord, dont l'Acte de députation a été transmis à la Commission, ne pourra arriver que le 19 courant par suite de la longueur du voyage.

En conséquence, on peut procéder à la Constitution du Chapitre Général.

### **c) Acte de constitution et d'ouverture du Chapitre Général.**

L'an du Seigneur mil neuf cent trente-quatre, treizième du glorieux pontificat de N. S. Père le Pape PIE XI, le 16 juin, à 10 heures et demie, dans la Salle capitulaire de la maison Saint-Joseph, à Lembecq-lez-Hal (Belgique);

Nous soussignés, Assistants composant le Régime de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes, ex-Assistants, Procureur Général près le Saint-Siège, Procureur Général et Secrétaire Général à la suite du Régime, Visiteurs Généraux et députés élus par les Frères Profès de vœux perpétuels;

Tous Profès de Vœux perpétuels du dit Institut des

Frères des Écoles Chrésiennes, fondé par saint Jean-Baptiste de La Salle, et placé par lui sous la tutelle du Très Saint Enfant Jésus et sous le patronage de saint Joseph;

Réunis au nom de l'adorable et indivisible Trinité, pour la célébration du Chapitre Général, dûment convoqué par lettre circulaire en date du 13 mars 1934, laquelle lettre de convocation ordonne des prières, des communions, des messes et autres œuvres pies dans toutes les Communautés, afin d'obtenir de Dieu les grâces et les lumières nécessaires à la présente Assemblée, en vue des opérations qu'elle doit accomplir;

Après avoir imploré l'Esprit-Saint par la récitation du *Veni Creator*, avoir adressé des supplications au Sacré-Cœur de Jésus, à Marie-Immaculée, sous le titre de Notre-Dame du Bon Conseil, à saint Joseph, notre glorieux Patron, et avoir instamment prié notre saint Fondateur de nous animer tous de son esprit, et invoqué le bienheureux Salomon;

Où il le rapport de la Commission pour la vérification des pouvoirs;

Vu la parfaite régularité des documents qui établissent les droits des membres présents, appelés à prendre part aux opérations du Chapitre Général de 1934;

Vu l'absence de toute accusation ou preuve, en forme régulière, qu'aucun des dits membres présents ait brigué la députation, ou soit privé de voix active ou passive;

Où il la lecture des lettres des CC. FF. James Marius, Visiteur du District de Penang et Flannan Paul, député suppléant du même District;

Vu l'acceptation par l'Assemblée des motifs par eux exposés;

Constatons que les 87 Frères appelés comme représentants des Districts, et dont les titres ont été vérifiés dans la séance préparatoire, sont membres légitimes du Chapitre Général de 1934;

Qu'en conséquence, ledit Chapitre est composé comme suit :

1° TT. CC. FF. Candido, Judore, Anaclétus, Arèse-Casimir, Junien-Victor, Abban Philip, Mandellus, Gordien-Désiré, Athanase-Émile, Pedro Luis, Nivard-Joseph, Dionysius van Jezus, Assistants en exercice;

2° TT. CC. FF. Viventien-Aimé et Séridon-Isidore, ex-Assistants;

3° TT. CC. FF. Alexis-François, Procureur Général près le Saint-Siège, Arateur-Joseph, Procureur Général, François de Sales, Secrétaire Général;

4° TT. CC. FF. Vénère-Charles, Agnel-Isidore, Romuald-Hosea, Alcime-Marie, et Zacarias, Visiteurs Généraux, tous membres de droit du Chapitre Général;

5° TT. CC. FF. Célien-Marie, Osvald-Gaspard, Arnaud-Marie, Raphaël-Victor, Souverain-Calixte, Gélase-Marius, Dieudonné-Jules, Olléguer-Louis, Lucius-Émile, Fidentien-Paul, Mémoire-Achille, Camille-André, Frion-Auguste, Josse-Émilien, Gerfrid-Adrien, Charlemagne-Léon, Gerbert-Marie, Dominique-Marie, Maurice-Paul, Oger-Cécilien, Lewis Benedict, Venanzio Andrea, Alfred, Néostère-Vincent, Osée-Joseph, Aimare-Auguste, Néhelme de Jésus, Udalric-Bernard, Venceslas-Justin, Ariste-Léonce, Joseph-Marc, Savinien-Donat, Bonifazius Johann, Athanase-Paul, Liénard-Régis, Calixtus-Peter, Camille-Eugène, Epaphras Pius, Oswald-Brendan, Urban-Gregory, Sauveur-Bruno, Hyacinth-Maria, Amedeo Luigi, Francesco di Maria, Enée-Joseph, Xavier-Adrien, Innocent-Victor, Séraphin-Stanislas, Martyre-Bernard, Andrés Hibernón, Elpidéphore-René, Cesaréo, Senecian Urban, Nivard-Josephus, Ireneüs, Filoteo, Apollinaire-Paul, Yvelin-Henri, Carlos Borromeo, Natalus Hébert, Roderich, Augustijn-Robert, Benignus Patrick, Oswaldus, Mathieu-Grégoire, Cyprien-Robert, Dosas-Lucien, Gilles-François, Ulrik, Cyprien-

Pierre, Frédien-Charles, Edwin-Anselm, Landrick-Jerome, Marie-Victorin, Philothée-Jean, Ménandre-Alphonse, Arnost, Leonardo José, Manuel-Paulin, Dionisio-Luis, Costanzo, Véron-Ignace, Cosme-Dominique, Cornelius Malachy, Adelpus Patrick, Néonile-Charles, Clodoald, Députés représentant les divers Districts de l'Institut.

Le tout conformément à nos Règles et Constitutions, ainsi qu'aux Rescrits pontificaux en date, à Rome du 12 novembre 1875, et du 5 mars 1902.

C'est pourquoi, nous soussignés, au nombre de 109 (*le C. F. Véron-Ignace, député de Belgique-Nord, dont l'élection a été vérifiée, signera le présent Acte dès son arrivée*), reconnaissons et déclarons par le présent Acte, que nous sommes réunis en Chapitre Général dans la forme voulue par nos Règles et Constitutions, et que la présente Assemblée, représentant le Corps de l'Institut, est, dès à présent, en droit, capable de faire tous actes d'élections régulières, comme aussi de proposer, d'examiner, discuter et arrêter ce qui sera jugé convenable et opportun, pour le bien du dit Institut et la plus grande gloire de Dieu, que chacun de nous s'engage à procurer autant qu'il lui sera possible.

Fait à Lembecq-lez-Hal, en notre Salle capitulaire, les jours, mois et an que dessus.

*(Suivent les signatures.)*

Dans une séance du soir de ce même jour, 16 juin, l'Assemblée ayant décidé à mains levées, à une grande majorité, de procéder immédiatement à l'élection des Scrutateurs du Chapitre, les trois plus jeunes Capitulants : FF. Clodoald, Néonile-Charles et Adelpus Patrick, furent désignés pour faire le dépouillement des votes. Les CC. FF. Alexis-François, Ireneüs et Arateur-Joseph, qui recueillirent le plus grand nombre de voix, furent proclamés Scrutateurs pour la durée du Chapitre Général.

## II. — ÉLECTIONS

### a) Election du Supérieur Général.

*(Acte officiel transcrit du Livre Capitulaire.)*

L'an de grâce mil neuf cent trente-quatre, le dimanche 17 juin, fête, dans l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes, de Notre-Dame du Perpétuel Secours, les Membres du Chapitre Général ouvert à Lembecq-lez-Hal (Belgique), le mercredi treize juin, et constitué, par acte dûment établi, le seize juin suivant, se sont réunis à l'effet de procéder à l'élection d'un Supérieur Général, pour remplacer le Très Honoré Frère ADRIEN, décédé le 2 mars 1934.

Étaient présents tous les Membres de droit et tous les Députés, sauf le Frère Véron-Ignace, ces derniers tous régulièrement élus.

Après la célébration de la Sainte Messe, à laquelle les Capitulants ont fait la sainte Communion, le Très Saint Sacrement a été exposé.

A sept heures, ils se sont rendus dans la Salle Capitulaire, dont les portes extérieures ont été aussitôt fermées à clef, par un Frère de Profession perpétuelle qui ne faisait pas partie de l'Assemblée.

La séance était présidée par le C. F. Candido, premier Assistant en exercice. Après les prières accoutumées, le Président a commencé par faire distribuer les billets qui devaient servir au scrutin. Un Frère Assistant a donné lecture du cérémonial, adopté en vue de donner plus de solennité à l'entrée du nouveau Supérieur Général à la Chapelle, après l'élection : ceci pour répondre à un vœu émis au Chapitre Général de 1928. Puis, dans une brève allocution, le C. F. Président a rappelé la gravité de l'acte qui allait s'accomplir et a exhorté les Capitulants à se mettre dans les dispositions surnaturelles, qui seules peuvent permettre

de faire une élection agréable à Dieu et avantageuse à l'Institut.

Après la récitation du *Veni Creator* et un quart d'heure d'oraison à genoux, afin d'arrêter définitivement leur choix, le T. C. F. Président, et ensuite les autres votants, se sont rendus aux tables préparées au milieu de la salle, pour remplir leur billet en y écrivant secrètement le nom du Frère qu'ils ont cru, selon Dieu, devoir élire comme Supérieur Général. Cette opération a été suivie de la récitation du *Sub tuum*.

Les billets, étant ainsi préparés, le C. F. Candido, Président de l'Assemblée, et les CC. FF. Alexis-François, Procureur près le Saint Siège, Ireneus, Visiteur, député du District de Belgique-Nord, Arateur-Joseph, Procureur Général à la suite du Régime, scrutateurs élus par suffrages secrets, ont prêté le serment prescrit.

L'opération du vote s'est accompli dans l'ordre suivant : le Frère Président d'abord, puis les autres membres de droit, ensuite les Députés par rang d'ancienneté, et enfin les trois scrutateurs. Chacun des votants, à genoux devant le Crucifix a prononcé à haute voix le serment exigé au moment du vote et a ensuite déposé son bulletin dans la capse.

Après que les Scrutateurs eurent constaté que le nombre des billets égalait celui des votants, ils procédèrent à leur dépouillement complet, puis le premier Scrutateur fit connaître le résultat du vote.

Le Frère Président s'étant levé, et toute l'Assemblée avec lui, a proclamé l'élu en ces termes :

« *Au nom de l'Institut et de tous les Électeurs à qui appartient la présente élection, je déclare notre Cher Frère JUNIEN-VICTOR légitimement élu Supérieur Général de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes.* »

Il était neuf heures dix. Aucune protestation ni opposition ne s'étant produite dans l'Assemblée, le Frère Président, accompagné des Scrutateurs, est allé chercher le

Très Honoré Frère JUNIEN-VICTOR à sa place de cinquième Assistant, et l'a conduit au fauteuil d'honneur, où tous les Capitulants, par ordre de préséance, ont été lui rendre leur devoir d'obéissance, selon les prescriptions de notre Droit Capitulaire.

L'élection étant faite, il a été procédé à l'incinération des billets par les soins des Scrutateurs; les portes de la Salle Capitulaire ayant ensuite été ouvertes, les Capitulants se sont rendus processionnellement à la Chapelle, en chantant le *Benedictus*.

Les TT. CC. FF. Assistants, précédant le Très Honoré Frère Supérieur Général, s'agenouillèrent au banc de communion et le T. H. Frère prit place au prie-Dieu qui lui était réservé à l'entrée du chœur. Le *Te Deum* d'actions de grâces fut alors chanté, puis le T. H. Frère fut conduit à la stalle du Supérieur par les TT. CC. FF. Candido et Judore respectivement premier et second Assistants. Le Salut du Très Saint Sacrement a suivi, et la cérémonie s'est terminée par le chant de l'invocation à saint Jean-Baptiste de La Salle.

Et a été le présent procès-verbal lu et adopté, pour être transcrit au Registre Capitulaire, et ensuite signé par tous les Membres de l'Assemblée.

Fait à Lembecq-lez-Hal, en la Salle Capitulaire de la maison Saint-Joseph, les jour, mois et an que dessus.

*(Suivent les signatures).*

Dans la première réunion qui suivit notre élection, nous avons tout d'abord exprimé la profonde émotion que nous éprouvions, en nous voyant placé à la tête d'une Congrégation aussi nombreuse et aussi prospère. Comme Moïse, en effet, et pour des raisons analogues aux siennes, nous avons été hésitant à accepter la mission qui nous était imposée; toutefois, considérant les choses par les yeux de la foi et comptant sur l'assistance de la grâce divine pro-

mise à l'obéissance, nous nous sommes retrouvé calme et confiant.

Notre confiance, avons-nous ajouté, est fortifiée par l'assurance que nous avons du concours efficace de nos T.T. CC. FF. Assistants. A l'imitation de nos deux prédécesseurs immédiats, nous aurons recours à la sagesse de leurs conseils.

Elle est en outre basée sur ce respect de l'autorité, traditionnel dans l'Institut et sauvegarde du bon esprit qui y règne, comme aussi sur cet attachement aux saintes Règles qu'il a su conserver intactes depuis plus de 250 ans.

Nous avons continué en exprimant au T. C. F. Candido, premier Assistant, la gratitude du Régime et de tout l'Institut, pour l'activité empressée et la sollicitude, attentive aux moindres détails, avec lesquelles il a présidé à la préparation du Chapitre et à la réception des Capitulants. Avec plaisir, nous avons souligné la sagesse avec laquelle il a conduit les premières séances capitulaires.

En cette réunion, où nous paraissions pour la première fois en qualité de Supérieur Général, comment aurions-nous pu nous abstenir d'évoquer la mémoire de notre éminent prédécesseur, le T. H. F. Adrien ? Il nous a été agréable de montrer les qualités transcendantes qui le distinguaient et en faisaient ce religieux tout à Dieu, passionné pour le fini en tout, ce père très bon, délicat, prévenant et fidèle à ses affections, ce conférencier disert et à la doctrine si sûre, ce chef enfin, à la prudence consommée, dont la mort prématurée a été une grande perte pour l'Institut.

Nous avons appuyé nos appréciations par un rapide aperçu de son trop court généralat, nous attachant spécialement à mettre en relief sa sollicitude à réaliser les vœux du Chapitre de 1928, en particulier son action en vue du transfert éventuel de la Maison-Mère à Rome.

Avant de clore cette réunion, nous avons annoncé que la journée du lendemain, lundi, serait consacrée aux élec-

tions des Frères Assistants. A ce propos, nous avons fait connaître à l'Assemblée que le T. C. F. Candido, premier Assistant, demandait, vu son âge et l'état de sa santé, à être déchargé de toute responsabilité. Nous avons déclaré que nous croyions devoir accéder à cette demande réitérée depuis longtemps et avec insistance. Au nom de l'Institut, nous avons remercié le T. C. F. Candido de ses éminents services pendant les vingt et un ans de sa présence au Conseil du Régime et de son gouvernement des Districts d'Italie et de Marseille.

### **b) Elections des Frères Assistants.**

Après les prières d'usage, nous avons adressé quelques mots aux Membres du Chapitre, pour leur rappeler l'importance de l'acte qu'ils allaient accomplir.

Passant en revue les qualités propres du Frère Assistant, nous avons mis en relief le triple caractère de sa mission : aider le Frère Supérieur Général dans le gouvernement de l'Institut; assurer la bonne administration des Districts qui lui sont confiés; donner aux Frères une sage et surnaturelle direction. Le Frère Assistant, avons-nous conclu, doit être un homme de Dieu, un homme des âmes et un homme d'Institut.

Ensuite le *Veni Creator* ayant été récité, nous avons prêté le serment prescrit par le canon 506, et après nous, chaque Capitulant, par ordre de préséance, a dit successivement, la main levée : « JE LE JURE », conformément au droit canonique.

Les élections se sont faites une à une, séparément, au scrutin secret. Chaque fois, les billets étaient complètement dépouillés, et le premier Scrutateur annonçait le résultat; après quoi nous proclamions l'élu selon son rang d'élection.

En raison du nombre des scrutins, la séance, commencée à 14 heures et demie, a été interrompue à 16 heures, après

la quatrième élection, et reprise à 16 heures et demie, pour se terminer à 18 heures 50.

Aucune protestation ne s'étant produite, nous avons déclaré régulièrement élus Assistants, pour une période de dix ans, conformément à la Bulle d'approbation, les Frères ci-après désignés : TT. CC. FF. Judore, Anaclétus, Arèse-Casimir, Abban-Philip, Mandellus, Gordien-Désiré, Athanase-Emile, Pedro Luis, Nivard-Joseph, Dionysius van Jezus, Francesco di Maria, Cosme-Dominique.

Les élections ont été suivies du Salut du Très Saint Sacrement, avec chant du *Te Deum*.

Désireux de nous conformer à une pieuse coutume de nos Prédécesseurs, nous avons tenu, le jour même de notre élection, à protester de notre filiale vénération envers la personne sacrée du Souverain Pontife, ainsi que de notre absolue soumission à ses enseignements et à toutes ses directions. C'est ce que nous avons fait dans une lettre, à laquelle le Saint-Père daigna faire répondre en ces termes :

SECRETARIA DI STATO  
DI SUA SANTITÀ

*Du Vatican, le 26 Juin 1934.*

TRÈS HONORÉ FRÈRE,

Le Saint-Père vous est bien reconnaissant des sentiments de dévotion et de docilité filiale que vous avez eu à cœur de déposer à Ses pieds, le jour même où la confiance de vos confrères venait de vous élever à la première charge de votre Institut.

Heureux de renouveler à cette occasion le témoignage de Son auguste bienveillance pour la grande et méritante famille de saint Jean-Baptiste de La Salle, le Souverain Pontife daigne former, pour vous-même et pour votre future activité, les meilleurs vœux de succès; et en implorant sur vous, sur vos dignes confrères, l'abondance des faveurs divines, vous envoie de tout cœur, ainsi qu'aux

différentes œuvres confiées à votre Congrégation, une toute particulière Bénédiction Apostolique.

Avec mes félicitations et vœux personnels, veuillez agréer, Très Honoré Frère, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

E. Cardinal PACELLI.

AU TRÈS HONORÉ FRÈRE JUNIEN-VICTOR,  
SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES,  
Lembecq-lez-Hal (BELGIQUE).

### III. — DÉLIBÉRATIONS

#### a) Notes envoyées par les Frères Profès perpétuels.

Le 8 juin, cinq jours avant la date d'ouverture du Chapitre, la Commission de dépouillement et classement des Notes, composée des CC.FF. Alexis-François, Procureur Général près le Saint-Siège, *Président*; Arateur-Joseph, Procureur Général; François de Sales, Secrétaire Général, *Rapporteur*; Alfred, Athanase-Paul, Francesco di Maria, Hyacinth Maria, Ireneüs, Lewis Benedict, Députés élus, fut installée dans ses fonctions par le C. F. Candido, premier Assistant, qui fit prêter à chacun le serment d'usage ainsi conçu : *Je jure d'accomplir mon office avec fidélité, de ne détourner aucune note envoyée au Chapitre, et de ne communiquer à personne, en dehors du Chapitre, soit l'objet des notes, soit le nom des signataires*, puis leur remit les plis contenant les notes à classer.

La Commission tint douze séances, au cours desquelles 1181 notes furent réparties, d'après leur objet, en neuf dossiers correspondant aux neuf Commissions dont les attributions suivent :

- 1° Recrutement. Santé des sujets en formation;
- 2° Persévérance. Vœux. Saint Fondateur. Frères morts en odeur de sainteté;
- 3° Etudes religieuses. Examens de Catéchisme;

- 4° Etudes des Frères. Formation pédagogique;
- 5° Ecoles et pensionnats. Gratuité;
- 6° Régularité;
- 7° Administration. Procure Générale;
- 8° Santé des Frères. Vieillards. Missions;
- 9° Publications de l'Institut.

Pour marquer l'intérêt que l'on attache, dans l'Institut, aux études religieuses et vu l'importance des notes qui s'y rapportaient, une Commission spéciale fut créée pour s'occuper de cette question primordiale.

En général, les auteurs des notes ont tenu compte des recommandations portées sur la feuille qui accompagnait la Circulaire de convocation du Chapitre Général; toutefois, la Commission a dû écarter quelques notes non signées, le nom dactylographié n'étant pas admis comme signature; un plus grand nombre ne portaient pas la mention du nombre d'années de profession de leurs auteurs; d'autres traitaient sur la même feuille de sujets totalement différents.

Ces constatations ont porté la Commission à formuler le désir que dorénavant l'auteur d'une note fasse suivre sa signature, non seulement du nombre de ses années de profession perpétuelle, mais encore de l'indication de sa Communauté et de son District, et qu'il utilise pour les rédiger un papier de format courant : papier à lettre, papier machine à écrire ou papier ministre.

\*  
\* \*

Dans la séance du mardi matin, 19 juin, après les prières d'usage, la lecture et l'approbation du procès-verbal des élections des Frères Assistants, nous avons, au nom de l'Assemblée, remercié les CC. FF. Scrutateurs qui ont procédé, avec une célérité experte, aux longs dépouillements des scrutins; puis nous avons précisé le caractère des travaux qui incombaient encore au Chapitre, dont le rôle est de prévenir les abus, de corriger ceux qui pourraient exis-

ter, et de favoriser l'action de l'Institut au triple point de vue religieux, apostolique et social.

Un Frère Assistant donna ensuite lecture de la composition des neuf Commissions, et fixa à chacune son local et l'objet de ses délibérations. Nous-même, nous fîmes observer que, dans la désignation des membres de ces Commissions, on avait tenu compte, dans la mesure du possible, des désirs exprimés par les Frères Capitulants. Puis, nous avons invité chaque Commission à se choisir un Président et un Rapporteur. Et nous avons instamment recommandé que les notes, qui sont nombreuses, soient étudiées avec ordre et méthode. C'est le moyen efficace de gagner un temps précieux, tout en permettant au Chapitre de déterminer avec sagesse les arrêtés et les vœux qui en feront le succès.

Nous avons terminé en prêtant le serment prescrit par l'article 78 du chapitre VIII<sup>e</sup> de la Règle du Gouvernement, serment que les CC. FF. Assistants et les autres Membres de l'Assemblée ont formulé après nous.

Les notes ayant été remises aux Commissions intéressées, celles-ci se sont rendues dans leurs locaux respectifs, pour en commencer l'étude.

Venons-en maintenant aux délibérations du Chapitre, du moins en ce qu'elles ont eu d'essentiel. Sans nous astreindre à suivre l'ordre des séances, ce qui entraînerait à des redites fastidieuses, nous grouperons, dans un même article, tout ce qui a trait au même sujet, quoique la discussion en ait été parfois à l'ordre du jour de plusieurs séances éloignées l'une de l'autre.

Comme le veut la Règle du Gouvernement, les conclusions de chaque Rapport, discutées, modifiées, adoptées ou rejetées, en première lecture, furent de nouveau soumises au vote, dans une Assemblée générale subséquente. Elles ont donné finalement les vœux, que l'on trouvera à la suite du paragraphe consacré à chaque Commission.

I<sup>o</sup> COMMISSION**Recrutement et Maisons de Formation.**

Le rapport de cette Commission comprend deux parties, la première traite du choix des sujets, la deuxième, des moyens à employer pour les former. Il est clair, précis et d'un style agréable.

*Petits-Noviciats.* — La Commission souligne les difficultés actuelles du recrutement de nos petits-noviciats, et regrette, qu'ici ou là, on recherche plutôt le nombre que la qualité, ce qui amène le Rapporteur à rappeler les conditions à exiger rigoureusement de tout aspirant : santé suffisante, famille honorable, aptitudes, piété et bon jugement. Il insiste pour que l'enfant soit renseigné sur ce qui l'attend dans la vie religieuse.

De nombreuses notes se préoccupant de l'âge d'admission au petit-noviciat, les unes pour l'abaisser, d'autres pour le relever, la Commission estime sage de s'en tenir à nos usages. Elle souhaite que le recrutement se fasse particulièrement dans nos classes et nos œuvres post-scolaires; et adresse un pressant appel aux maîtres des classes supérieures où le recrutement, bien qu'en progrès, pourrait être encore intensifié.

Le Rapporteur se fait, un moment, le porte-parole des Recruteurs qui souhaitent, entre autres choses, d'être avertis chaque fois du renvoi d'un de leurs prosélytes, puis il fait sienne la demande de plusieurs notes qui réclament, des Recruteurs eux-mêmes, le port habituel de l'habit religieux, ainsi que l'observance exacte de leur règlement spécial.

A la suite de plusieurs notes, la Commission propose, comme moyen de recrutement, l'édition de films sur la vie des Frères, ainsi que la concentration, à la Procure Générale, de tout ce qui a été publié jusqu'à ce jour, pour faciliter la culture des vocations. Elle juge aussi très opportune la création d'un bulletin unique, qui remplacerait

toutes les petites revues relatives à cet objet, mais force lui est de constater, à nouveau, les difficultés qui s'opposent à la réalisation de ce vœu. Enfin, elle rappelle que le Recrutement est un devoir pour tous, qu'il appartient à tout Frère de s'en occuper et de s'en préoccuper; de là, le caractère d'apostolat qui doit être donné à « la Journée des Vocations ».

Passant à la formation physique des jeunes sujets, la Commission insiste sur la nécessité de veiller à leur santé; elle réclame la tenue à jour de la fiche de santé, l'usage régulier des douches, des exercices physiques, des travaux manuels et le soin dans la préparation des aliments.

De plus, elle rappelle le vœu si souvent exprimé, que les Professeurs des Petits-Noviciats ne soient pas trop jeunes, mais expérimentés. Elle souhaite que des Juvénats, préparatoires aux Petits-Noviciats proprement dits, soient établis là où c'est possible; que les programmes soient révisés et adaptés aux examens officiels; enfin, qu'une grande attention soit apportée à former nos aspirants à la distinction et aux bonnes manières.

*Noviciat.* — De l'étude des notes relatives au Grand-Noviciat, ressort le désir, assez général, de voir retarder l'âge d'admission. Évidemment souhaitable, la mesure se heurte, en certains pays, à l'obligation du service militaire.

Tout en recommandant les soins de santé, la Commission ne s'en élève pas moins contre la tendance à une mitigation excessive du jeûne hebdomadaire, signalée dans quelques centres de formation. Ce point de Règle aussi doit être en honneur dans les Noviciats.

Elle voudrait que les programmes d'étude des Novices s'étendent à la Liturgie, à l'Histoire de l'Église et à celle de l'Institut, et à une formation plus parfaite au chant grégorien.

Elle demande l'édition d'un recueil de conférences pour les Directeurs de Novices. Enfin, elle veut que leur première année de probation terminée, les Frères destinés au

temporel ne soient plus gardés au Noviciat, mais qu'ils aillent passer un an au Scolasticat.

*Scolasticat.* — La Commission demande, à nouveau, que la durée du Scolasticat soit au moins de deux ans. Nous verrons plus loin que le Chapitre lui donne entière satisfaction.

### **Vœux de la 1<sup>re</sup> Commission définitivement admis par le Chapitre.**

1<sup>er</sup> Vœu. — Que certains Frères Visiteurs choisissent mieux encore le personnel des groupes de formation : Professeurs en nombre suffisant, excellents religieux et bons maîtres, ni trop jeunes, ni trop souvent changés.

2<sup>e</sup> Vœu. — Que, dans les Districts où on le juge nécessaire et possible, on organise des Petits-Noviciats préparatoires, en faveur des recrues trop jeunes pour observer intégralement le règlement des Petits-Noviciats proprement dits.

3<sup>e</sup> Vœu. — Qu'on s'en tienne, pour les vacances des petits-novices, au 4<sup>e</sup> vœu de la première Commission du Chapitre Général de 1928; toutefois que, dans les régions où on estime meilleur de ne pas les envoyer en famille, on leur procure, dans la mesure du possible, un changement de milieu en forme de colonie de vacances.

4<sup>e</sup> Vœu. — Que, pour développer la piété de nos sujets en formation, on leur explique bien le sens des cérémonies liturgiques, et de nos formules de prières, surtout de celles en latin, les leur faisant réciter parfois en langue vulgaire, comme par exemple à l'occasion d'une neuvaine.

5<sup>e</sup> Vœu. — Qu'on habitue les Novices et les Scolastiques à bien observer le jeûne hebdomadaire, prenant le frustum debout et faisant volontiers le sacrifice du goûter.

6<sup>e</sup> Vœu. — Que, leur Noviciat terminé, les Frères destinés en principe, au temporel, soient envoyés au Scolasticat, y demeurent pendant un an, appliqués à l'étude ou aux

travaux manuels, mais ne soient jamais dispensés d'aucune leçon et étude d'instruction religieuse.

7° Vœu. — Que, conformément au 2° vœu de la même Commission en 1928, un dépôt des publications et du matériel, utiles pour la propagande en vue du Recrutement, soit concentré à la Procure Générale.

Afin d'éviter à certains Frères Recruteurs de se constituer « agents » de tels ou tels articles ou appareils, la Procure Générale enverra son catalogue à tous les Frères Directeurs et Recruteurs, et recevra volontiers les suggestions qu'on voudra lui faire.

8° Vœu. — Que rien ne soit épargné en faveur de la santé de nos sujets en formation : visites médicales et pesées prescrites; douches et bains de pieds fréquents; nourriture saine, abondante et convenablement préparée; exercices de gymnastique; travaux manuels selon l'horaire; récréations non écourtées ou remplacées par les emplois; préau assez vaste pour qu'elles puissent avoir lieu même en temps de pluie; changement de linge en cas de transpiration, et toutes autres précautions réclamées par l'hygiène.

## II° COMMISSION

### **Persévérance des Jeunes Frères, etc.**

Les 97 notes soumises à l'étude de la II° Commission ont été groupées en quatre séries : Persévérance des jeunes Frères. — Vœux. — Culte du saint Fondateur. — Frères morts en odeur de sainteté.

a) *Persévérance des Jeunes Frères.* — Après avoir rappelé que cette question fut sérieusement étudiée à la retraite des Supérieurs de 1928, et qu'elle fit l'objet d'une Circulaire du T. H. F. Allais-Charles, le Rapporteur montre qu'elle n'a rien perdu de son actualité, en citant le chiffre des sorties que nous avons eu à déplorer ces dernières années. Il dresse le bilan de ce que ces sorties représentent d'abus de grâces et de sacrifices perdus, et stigmatise

leur néfaste influence dans les milieux où se recrutent les vocations. En termes émus, éloquents même, il signale le mal et la nécessité d'y remédier.

Il énumère ensuite les principales causes de ces lamentables défections : d'abord, chez les défaillants, le manque de piété, de générosité, de vertu et même de foi. Mais ces déficiences proviennent encore d'autres facteurs : recrutement défectueux, formation superficielle, influences malheureuses subies au début de la vie de communauté, le contact avec des séculiers ou des Frères peu édifiants, lectures imprudentes, séances de cinéma, fêtes sportives, visites aux familles, oisiveté ou surmenage, également préjudiciables, bien que différemment.

Se faisant l'écho des notes étudiées, le Rapporteur rappelle les moyens d'assurer la persévérance des jeunes Frères, et leurs progrès dans les vertus religieuses et l'exercice de l'apostolat. Avant tout, il faut, dit-il, les entourer d'une chaude affection et d'une constante sollicitude, puis éloigner de ces âmes encore inexpérimentées, toutes les influences déprimantes; avec prudence et décision cependant, relever leurs manquements au devoir et les pousser à l'action courageuse. Mettre à profit pour cela les ressources que nous offrent nos saintes Règles et nos usages traditionnels : reddition hebdomadaire paternelle et méthodique, récréations édifiantes et gaies, études facilitées et bien dirigées, etc. Enfin, couronner toutes ces industries par la prière et le sacrifice à leur intention.

Le Rapporteur insiste sur l'emploi de ces moyens et sur d'autres, plus appropriés à assurer la persévérance des Frères soldats et à raffermir les Frères dont la vocation semble déjà ébranlée. Il termine cette première partie de son rapport par un vœu qu'on lira plus loin.

Après avoir félicité l'auteur de ce remarquable travail, nous rappelons les décisions des Chapitres Généraux, de celui de 1923, en particulier, relatives à une formation prolongée. A un Capitulant qui déplore que nos sujets entrent trop jeunes en Communauté, tandis qu'il y a des Congrès

gations où ils ne commencent leur vie active qu'à 24 ou 25 ans, nous faisons observer qu'à y regarder de près, nos jeunes sujets restent sept à neuf ans dans les maisons de formation, que lorsqu'ils en sortent ils touchent l'âge où, dans certains pays, ils sont astreints au service militaire, et qu'il convient qu'ils aient connu la vie de communauté avant cette épreuve. Et nous ajoutons que, lors de notre récent voyage en Indochine, nous avons exposé au Délégué Apostolique, qui en a été bien impressionné, ce que nous faisons en ce pays, pour préparer nos Frères à leur apostolat. Nous avons pu dire à Son Excellence qu'en 1933 le District n'avait eu à déplorer qu'une seule défection.

Avec grande satisfaction, nous avons entendu alors signaler l'heureuse influence d'une formation prolongée sur la persévérance des jeunes Frères. L'exemple de nos Districts des États-Unis qu'on citait à l'appui, est d'autant plus probant qu'il porte sur un assez grand nombre d'années.

Dans le but d'accentuer cette judicieuse observation, nous avons communiqué à l'Assemblée, le chiffre des défections annuelles, dans la période comprise entre 1854 et 1888, ce qui nous a permis de faire observer aussi que les retraites de vingt jours ont assuré une meilleure persévérance, malgré l'épreuve du service militaire.

Un débat s'engage sur l'avantage de placer les débutants, dans les Communautés peu nombreuses ou dans les Pensionnats. On arrive à la conclusion que les pensionnats, où la vie de communauté est bien organisée et les rapports avec le monde réduits au minimum, constituent un milieu très favorable à la persévérance des jeunes Frères.

Après un échange de vues, on convient aussi que, pour les Districts de France qui peuvent le faire, il y aurait avantage à envoyer les jeunes Frères en Syrie, pour leur service militaire, à condition toutefois de bien choisir les sujets.

Enfin, un Capitulant estime que la conclusion normale à tirer de ce qui a été dit pour assurer la persévérance des jeunes Frères, dans certains Districts, serait la fermeture de quelques Communautés; mais cela ne dépend pas de nous seulement.

La suite de ce rapport fut étudiée dans une deuxième séance. Des diverses remarques, suggérées à la Commission, par les notes relatives aux vœux de religion en général, aucune ne fut retenue par le Chapitre. Signalons toutefois la question suivante relative au vœu de pauvreté : « Un Frère, dont le capital se trouve lésé par la crise économique, peut-il ajouter à son capital les revenus de ce même capital, jusqu'à concurrence du capital primitif? » Il est répondu à cette question que le Code de Droit canonique autorise les religieux à augmenter leur capital, par l'addition des intérêts; mais notre Règle nous l'interdit. Cependant, pour ce point de Règle, comme pour les autres, les Supérieurs peuvent donner des autorisations à leurs inférieurs, en des cas particuliers. A ceux-ci de se munir de permission.

Le rapport attire l'attention sur une note qui souligne l'injustice causée par la méconnaissance des droits d'auteur, spécialement en ce qui a trait à la copie de la musique; elle invite les FF. Visiteurs à notifier cette remarque aux intéressés. Quelques autres occasions de manquements au vœu de pauvreté sont encore signalées, entre autres, l'échange de timbres-poste pour collections.

Nous appuyons cette observation, car les timbres de collection ont une valeur d'argent; il faut donc, pour tous ces échanges, se munir d'une permission.

Nous attirons encore l'attention sur le sérieux avec lequel doit être observé l'article 1<sup>er</sup> du chapitre XX de nos saintes Règles. Il semble bien qu'il y ait eu trop d'indulgence sur ce point ces années dernières.

Après une première faute extérieure, le coupable doit être invité à demander la dispense de ses vœux.

*Culte du saint Fondateur.* — Plusieurs notes présentent diverses suggestions relatives au culte du saint Fondateur; telle la construction à Rome, d'une église paroissiale dédiée à saint Jean-Baptiste de La Salle. La Commission, rendant hommage à la piété filiale qui inspire ces notes, fait remarquer que leur réalisation immédiate, se heurte à des difficultés qu'il appartient au temps d'aplanir.

Enfin, la Commission émet le vœu que soit obtenue, pour l'Institut, la célébration des fêtes de saint Cassien et de sainte Marie-Madeleine Postel; elle voudrait pour la première de ces fêtes le privilège d'un rite plus élevé et une Messe propre. Le C. F. Procureur Général près le Saint-Siège croit possible l'obtention de ces faveurs. Si la Messe propre était obtenue, elle serait introduite dans le *Manuel de Piété*.

*Culte du Bienheureux Salomon. Causes de nos saints Frères.* — A la demande que soit organisé un « Office Central de nos Causes », il est répondu que cet Office existe et qu'il est à Rome; pour les endroits particuliers, les organisations sont laissées à l'initiative des Districts intéressés.

Le C. F. Procureur Général près le Saint-Siège donne alors un aperçu rapide et très écouté de l'état de nos Causes, et il explique la lenteur de leur marche.

La Commission ne croit pas devoir retenir les pratiques de dévotion à ajouter au culte du Bienheureux Salomon, mais elle signale, à l'attention du Chapitre, une note concernant le Frère Barmier, mort en odeur de sainteté à Albert. Une faveur, récemment obtenue à son tombeau, semble indiquer que la reprise de sa Cause pourrait être envisagée.

L'unique vœu demandé par la II<sup>e</sup> Commission est alors voté en deuxième lecture et définitivement adopté en cette forme :

### **Vœu de la II<sup>e</sup> Commission.**

Le Chapitre Général désire qu'au cours des retraites annuelles, des recommandations spéciales soient faites aux Frères Profès de vœux perpétuels sur leurs devoirs relatifs à la persévérance des jeunes Frères.

### III<sup>e</sup> COMMISSION

#### Etudes religieuses.

Dans un travail d'une remarquable clarté, le Rapporteur de la troisième Commission groupe les remarques suggérées dans les 45 notes reçues, sous les six titres suivants : l'historique et les statistiques des examens de Catéchisme, les programmes, les Manuels, les questions posées, les épreuves, les corrections.

Il rend hommage aux auteurs de la plupart des notes, qui manifestent un grand souci du perfectionnement de nos études religieuses; simplement pour mémoire, il signale avec tristesse cinq notes qui osent proposer la suppression de l'étude journalière du catéchisme.

L'étude de l'ensemble des notes a conduit la Commission à une double constatation :

a) Des jeunes Frères sont trop tôt dispensés de la récitation journalière, en vertu de leur premier diplôme, conquis parfois à peine sortis du Scolasticat; pour plusieurs d'entre eux, notre exercice régulier se transforme en une lecture plus ou moins attentive d'un manuel d'Apologétique ou autre;

b) La proportion des Candidats appartenant aux Communautés est en diminution constante depuis un certain nombre d'années, ce qui révèle une désaffection pour les études catéchistiques de la part de quelques Frères en exercice.

L'Institut, se demande le Rapporteur, n'attendrait-il, comme fruit des Examens de Catéchisme, qu'un effort, généreux mais passager, fait sur les bancs du Scolasticat? Ce serait peu, en vérité. On dit, avec raison, que « le maître qui cesse d'étudier doit cesser d'enseigner ». Il ne peut y avoir exception pour l'enseignement de la religion, raison d'être des Frères des Ecoles Chrétiennes, qui se glorifient du titre d'apôtre du Catéchisme. Il importe donc de

faciliter et d'encourager parmi nous les études catéchistiques.

L'arrêt quasi général de nos Candidats, après l'obtention du premier Diplôme, s'explique, en partie du moins, pense la Commission, par la difficulté trop grande que présente aux intelligences moyennes l'étude des Manuels du Cours Supérieur. Elle estime aussi que le programme indiqué dans la circulaire n° 266, programme non encore appliqué, est trop chargé et de nature à arrêter de nombreux Candidats, par ailleurs pleins de bonne volonté, mais surmenés par le travail professionnel.

Ces considérations, jointes à l'examen attentif de la situation présente, a conduit la Commission à envisager la refonte complète du programme de nos Examens de Catéchisme, tant du cours moyen que du cours supérieur. C'est donc un nouveau plan d'études religieuses qu'elle soumet d'abord à la discussion et à l'approbation du Chapitre Général.

Aussitôt s'est engagée une longue discussion, qu'il serait sans profit de résumer ici. Cependant, une allusion aux brillants succès de certains Scolasticats, auxquels on crut pouvoir reprocher de trop cultiver la mémoire, nous amena à rappeler que le T. H. F. Adrien attribuait plutôt ces beaux résultats à l'intelligente explication du texte, faite par les professeurs des Scolasticats visés.

A un vénérable Capitulant, qui demandait pourquoi la décision du précédent Chapitre n'avait pas été mise en pratique, il fut répondu que c'était tout simplement parce que les ouvrages *ad hoc* n'avaient pas encore pu paraître.

D'autre part, le Président de la Commission et plusieurs Capitulants justifièrent les vues de la Commission et en montrèrent le bien fondé.

Au sujet de l'Histoire de l'Institut, dont on propose l'introduction dans le programme du cours moyen, un double désir est exprimé : 1° que ce soit une histoire

complète de l'Institut, donnant non seulement ses origines et ses débuts, mais aussi ses développements successifs au cours des années et dans les divers pays; 2° que son étude soit jointe à celle du dogme, afin que les Novices aient à s'en occuper.

Finalement, le programme proposé pour le cours moyen fut adopté, après que le Rapporteur eut donné l'assurance que le projet avait été spontanément préparé, par la Commission, à la lumière des notes des Profès. Aux matières de l'ancien programme (Dogme, Morale, Culte, Histoire Sainte, Catéchisme des Vœux et Histoire de l'Eglise) celui-ci ajoute une Histoire de l'Institut, la Liturgie et la Méthodologie catéchistique; le tout réparti en cinq examens au lieu de trois :

- 1<sup>er</sup> examen : Dogme et Histoire de l'Institut;
- 2<sup>e</sup> » : Morale et Catéchisme des Vœux;
- 3<sup>e</sup> » : Grâce et Sacrements;
- 4<sup>e</sup> » : Histoire Sainte et Histoire de l'Eglise;
- 5<sup>e</sup> » : Liturgie et Méthodologie catéchistique.

Quant au programme élaboré pour le cours supérieur, nous avons cru opportun de le soumettre à une nouvelle Commission spéciale, nommée séance tenante, qui, en s'éclairant des compétences présentes, en a fait la mise au point, qu'elle présenta dans une Assemblée générale subséquente.

#### COMMISSION COMPLÉMENTAIRE.

La Commission complémentaire, chargée d'étudier les modalités nouvelles des Examens de Catéchisme, est entrée totalement dans les vues de la 3<sup>e</sup> Commission. Le Rapport succinct qu'elle présente au Chapitre traite :

- 1° Des Examens du Cours Moyen;
- 2° Des dispositions transitoires;
- 3° Des Examens du Cours Supérieur.

**Examens du Cours moyen.** — *Raison des cinq examens.* — L'examen stimule l'étude; la récitation aussi; mais les jeunes Frères sortant du Scolasticat en sont rapidement exemptés. En portant à cinq le nombre des examens, la dispense de la récitation se trouve retardée de deux ans.

Les Frères des Communautés sont dans une situation très différente : ils ont peu de temps pour les études complémentaires. Il convient de leur donner des facilités. Ils peuvent désormais passer chaque examen en deux fois; et comme le bénéfice de la composition réussie n'est acquis que pour un an, ils sont en même temps encouragés à passer la deuxième épreuve, l'année suivante, et excités à la bien préparer.

*Les épreuves.* — Au lieu de trois épreuves de deux heures chacune, il y aura deux épreuves de trois heures; ainsi en use-t-on dans les examens officiels; ce règlement est moins fatigant pour les Candidats.

Chaque épreuve sera cotée sur un maximum de 50 points, ce qui donnera pour les deux compositions 100 points au lieu de 90.

L'admission complète, avec la mention *Assez bien* sera acquise avec un total de 50 points, si la composition la moins bonne a obtenu une note au moins égale à 10.

Le total au moins égal à 65 donnera droit à la mention *Bien*.

Le total au moins égal à 80 donnera droit à la mention *Très bien*.

La note inférieure à 10 entraînera l'échec de cette composition, quel que soit le nombre de points obtenus par l'autre.

L'épreuve qui se passera seule devra mériter au moins la moitié des points, c'est-à-dire 25 sur 50.

Le Candidat pourra, s'il le désire, renoncer au bénéfice de la composition réussie l'année précédente, ce qu'il fera sans doute, s'il espère obtenir une meilleure note pour celle-là aussi. Dans ce cas, sa demande d'inscription devra faire mention de son option à ce sujet.

**Dispositions transitoires.** — La nouvelle organisation pourra entrer en vigueur, dès cette année 1934, par l'effet des dispositions transitoires suivantes :

1° La distribution du travail en deux compositions de trois heures sera généralisée dès la prochaine session, pour toutes les épreuves. Ces deux compositions porteront respectivement sur la première et sur la deuxième moitié des Manuels étudiés;

2° En attendant la parution de l'Histoire de l'Institut, le premier examen portera uniquement sur le Dogme, tout en étant coté sur 100 points;

3° Pour respecter les situations acquises, les Candidats qui ont, à ce jour, subi avec succès l'examen du Dogme, ou les examens du Dogme et de la Morale, seront mis en possession du diplôme, avec les prérogatives qu'il confère, s'ils subissent avec succès le troisième examen (Culte et Histoire de l'Eglise), en 1936 au plus tard. Passé cette date, ils rentrent dans le droit commun, et continuent la série des cinq examens, selon le nouveau régime, au point où ils en sont arrivés;

4° Les trois prochaines sessions comporteront donc respectivement :

SESSION DE 1934 :

- 1<sup>er</sup> Examen : Le Dogme seul (nouveau régime).
- 2<sup>e</sup> » La Morale et le Catéchisme des Vœux.
- 3<sup>e</sup> » Le Culte et l'Histoire de l'Eglise (ancien régime).

SESSION DE 1935 :

- 1<sup>er</sup> Examen : Le Dogme et l'Histoire de l'Institut.
- 2<sup>e</sup> » La Morale et le Catéchisme des Vœux.
- 3<sup>e</sup> » Le Culte et l'Histoire de l'Eglise (ancien régime).

SESSION DE 1936 :

- 1<sup>er</sup> Examen : Le Dogme et l'Histoire de l'Institut.
- 2<sup>e</sup> » La Morale et le Catéchisme des Vœux.
- 3<sup>e</sup> » a) Grâce et Sacrements (nouveau régime) pour ceux qui auront abordé les examens en 1934.  
b) Culte et Histoire de l'Eglise (ancien régime) pour ceux qui ont passé le Dogme avant 1934.

**Examens du Cours supérieur.** — Rendre accessibles les études du Cours Supérieur, et ainsi favoriser la préparation à l'enseignement de la Religion dans les classes primaires supérieures et secondaires, telle a été la préoccupation de la Commission. Elle y a été confirmée et encouragée par les nombreuses communications verbales qu'elle a reçues, et qui peuvent se résumer toutes en cette phrase : « Rendez les examens du Cours Supérieur abordables à nos Frères ».

Cependant, on ne peut méconnaître que, pour ceux qui n'ont pas une préparation philosophique suffisante, l'Apologétique n'est pas sans danger. Ce qu'il y a de faux, de subtil, dans les hérésies, les sophismes des incrédules et les fausses religions, risque de faire pénétrer le doute dans certaines âmes et d'y ébranler peu à peu les assises de la foi. Il était donc opportun d'envisager, en dehors de l'Apologétique proprement dite, des séries parallèles d'études catéchistiques supérieures. C'est ce qui a été fait, avec succès, pensons-nous. En effet, l'Histoire de l'Eglise et l'Histoire Sainte, comme aussi l'étude critique des textes sacrés, en faisant connaître le vrai sens de la révélation divine et la vraie figure de l'Eglise, constituent indirectement l'Apologétique. Ce serait même la meilleure s'il n'y avait au-dessus de ces sciences, les œuvres et la vie des saints et des grands mystiques.

La crainte de voir les études apologétiques délaissées ne nous semble pas fondée. Elles resteront l'objectif préféré des meilleurs esprits, et seront appréciées par tous ceux qu'elles ne dépassent pas.

Avec l'organisation nouvelle, conclut le Rapporteur, non sans une pointe d'humour, chaque Candidat fera son choix d'après ses goûts et ses aptitudes :

- le philosophe ira à l'Apologétique;
- le critique, à l'Histoire;
- l'érudit, à l'Ecriture Sainte; et
- les belles âmes iront à l'Ascétisme.

La Commission conserve donc les quatre titres : Apologétique, Historique, Scripturaire et Ascétique; chacun donnant lieu à trois examens successifs, et droit à un diplôme d'études religieuses supérieures, avec mention de la série.

Chaque examen comporte deux compositions de trois heures.

Les Candidats pourvus du diplôme moyen, peuvent aborder l'une des quatre séries, et l'abandonner ensuite pour une autre, à volonté; sous la seule obligation de suivre, dans chacune d'elles, l'ordre des trois examens.

Ce papillonnage éventuel ne donnera pas toujours de brillants résultats, mais l'examen n'est qu'un moyen d'assurer l'étude qui sera faite.

Les conditions d'admission, et la possibilité de garder un an le bénéfice de l'admissibilité dans une des deux compositions, subsistent avec les mêmes réserves que pour les examens du cours moyen. Il en est de même pour la distribution des mentions.

Les manuels ne sont pas imposés. Cependant les Candidats auront toujours intérêt à suivre les manuels de l'Institut, quand ils existent : ceux-ci servant alors de guide à la correction.

Les trois nouvelles séries seront introduites en 1935.

Il sera établi, par les soins de la direction des Examens de Catéchisme, avec le concours de compétences et sous le contrôle du Régime, pour chaque examen, un programme détaillé comportant 50 à 60 leçons. Chaque leçon comprendra la matière à traiter en trois heures, ce qui définira l'ampleur du travail à fournir par les Candidats. Ces programmes rédigés naturellement en français seront traduits, par les soins des Frères Visiteurs intéressés, en allemand, en anglais, en espagnol, en italien, en néerlandais, etc. Ils seront susceptibles de modifications ultérieures, toutefois à intervalles assez longs.

Un long débat suivit la lecture de ce remarquable tra-

vail, puis nous avons mis aux voix les propositions du Rapporteur :

1° Division du Cours Supérieur en quatre séries parallèles;

2° Liberté laissée aux Candidats de choisir entre les séries.

L'une et l'autre proposition furent adoptées au scrutin secret, à une forte majorité.

### Vœux de la III<sup>e</sup> Commission.

1<sup>er</sup> Vœu. — Que le nouveau programme d'études catéchistiques comprenne :

a) Un Cours Moyen de cinq examens :

Dogme et Histoire de l'Institut;

Morale et Catéchisme des Vœux;

Grâce et Sacrements;

Histoire Sainte et Histoire de l'Église;

Liturgie et Méthodologie du Catéchisme.

Ces examens sont couronnés par l'obtention du *Diplôme de Catéchiste, Degré Moyen*;

b) Un cours Supérieur de quatre séries parallèles : Apologétique, Historique, Scripturaire et Ascétique, au choix des Candidats et en trois examens. Chaque série étant couronnée par un diplôme intitulé : *Diplôme de Catéchiste, Degré Supérieur, Série Apologétique, — Série Historique, etc.*

2<sup>e</sup> Vœu. — Que chaque examen comprenne deux épreuves, et que le candidat qui échoue pour l'une d'elles, mais réussit pour l'autre, puisse garder le bénéfice de celle-ci pendant une année.

3<sup>e</sup> Vœu. — Que le canevas destiné aux candidats présente un plus grand développement que celui qu'il avait jusqu'ici.

4<sup>e</sup> Vœu. — Qu'à la suite de la Circulaire donnant le résultat des examens de Catéchisme, soit publiée une liste

des meilleurs ouvrages à mettre entre les mains des Frères, ayant passé les différents examens en usage dans l'Institut (*Vœu renouvelé du Chapitre de 1928*).

#### IV° COMMISSION

##### **Etudes profanes.**

Les 79 notes envoyées sur ce sujet ont donné lieu à un long rapport divisé en deux parties : a) La formation intellectuelle des Frères; b) Leur formation pédagogique. Par deux fois, nous avons félicité et remercié les deux Rapporteurs de leur étude parfaite à tous égards.

##### PREMIÈRE PARTIE : **Formation intellectuelle des Frères.**

Les Chapitres Généraux antérieurs se sont beaucoup occupés de cette question, sur laquelle il semble que tout a été dit; toutefois, étant donné le nombre et l'importance des notes reçues, la Commission ne juge pas inutile d'y revenir.

Le Rapporteur pose d'abord en principe, qu'on ne doit pas lancer nos jeunes Frères dans leur mission sans les avoir, au préalable, munis d'un bagage scientifique et pédagogique suffisant. Il émet le vœu que, sauf des cas exceptionnels, on ne mette pas à la tête d'une classe un Frère, non encore pourvu d'un diplôme au moins équivalent à celui de l'enseignement officiel. C'est un minimum.

Afin de doter nos sujets de cette culture moyenne, que tous doivent posséder, la Commission insiste pour que, dans tous les Districts, la durée de leur séjour au Scolasticat soit au moins de deux ans.

Le rapport se poursuit en demandant que le travail intellectuel soit facilité dans les Communautés, par la constitution de bibliothèques largement pourvues et tenues à jour, et par l'organisation de cours de vacances sagement conçus et bien dirigés.

Pour les Frères les mieux doués, il envisage la faculté

de s'élever à une culture supérieure; c'est le moyen de constituer l'élite nécessaire à un Institut enseignant tel que le nôtre; à la condition toutefois que l'accession à cette culture soit réservée à des hommes de bon jugement, excellents religieux, capables de faire honneur à la Congrégation. En conséquence, la Commission souhaite de voir établir des Scolasticats universitaires dans tous les pays, comme cela se pratique déjà en Belgique, aux États-Unis et en France. Incidemment, il est rappelé qu'il n'est pas à-propos que nos Frères suivent les cours des Facultés de l'État, surtout en ce qui concerne les enseignements littéraire, historique et philosophique.

Avec une satisfaction non dissimulée, le Rapporteur signale le désir exprimé par une note, d'une collaboration mutuelle plus accentuée de l'élite intellectuelle de la Congrégation. Enfin, il termine en formulant le vœu qu'on amplifie l'échange temporaire de Frères d'un District à un autre, en vue de l'étude des langues vivantes.

#### DEUXIÈME PARTIE : **Formation pédagogique des Frères.**

Les 30 notes qui traitent de cette question témoignent d'un grand désir de voir l'Institut ne pas se laisser devancer dans ce domaine, par nos émules ou par nos rivaux.

Laissant de côté ce qu'a d'exagéré telle de ces notes, qui voudrait voir la philosophie servir de base à l'enseignement, dès le petit-noviciat, et ce qu'a de peu réalisable, telle autre qui demande la création d'un diplôme de pédagogie, à l'instar de nos diplômes de Catéchisme, la Commission attire l'attention des Capitulants sur l'importance de l'initiation des Scolastiques à la pratique de l'enseignement. Elle insiste sur la grande utilité d'une école d'application, fonctionnant à côté de chaque Scolasticat.

Une vingtaine de notes réclament une coopération plus étroite et plus étendue des professeurs, entre eux, dans le domaine de la pédagogie. Elles en montrent les grands avantages, et la voudraient, non seulement au sein du District, mais aussi entre les Districts d'une même région.

Les suggestions préconisées par ces notes ne sont pas également réalisables, néanmoins la Commission rend justice à leurs auteurs, en reconnaissant leurs bonnes intentions et leur sincère amour de l'Institut. Elle se borne à attirer l'attention du Chapitre Général sur l'importance des Conférences et des Journées pédagogiques, dont elle souhaite l'organisation régulière dans chaque District. Par contre, elle ne juge pas opportun la création d'un Séminaire d'études pédagogiques, car les Écoles Supérieures de Pédagogie annexées aux Universités peuvent en tenir lieu.

La dernière question, qui a longuement retenu l'attention du Chapitre est le projet d'une Revue de Pédagogie propre à l'Institut. Le Rapporteur en montre l'utilité, que personne d'ailleurs ne conteste; puis il repousse l'idée d'une revue polyglotte pour adopter celle d'une revue autonome de haute Pédagogie. A défaut de mieux, il se rallierait à la solution d'utiliser le *Bulletin des Écoles Chrétiennes*, qui renfermerait une partie pédagogique. Quant aux moyens de réalisation, laissant de côté l'aspect financier, il préconise la constitution d'une Commission pédagogique qui, sous le contrôle d'un Membre du Régime responsable, assurerait la parution du périodique, dès 1935.

### **Vœux de la Commission des Etudes profanes.**

1<sup>er</sup> Vœu. — Que l'on exige du Postulant destiné au professorat, un niveau intellectuel suffisant, avant l'entrée au Noviciat.

2<sup>e</sup> Vœu. — Que, sauf des cas vraiment exceptionnels, on ne mette en exercice dans les classes, que des Frères pourvus d'un diplôme officiel d'enseignement, au moins équivalent à celui exigé dans l'enseignement primaire de l'État.

3<sup>e</sup> Vœu. — Que, dans chaque District, les Frères Visiteurs confient à une Commission spéciale, le soin d'organiser fortement les études pour les Frères en exercice. (*Vœu du chapitre de 1913.*)

4° Vœu. — Que nos Communautés soient dotées de bibliothèques convenablement pourvues et qu'un budget annuel soit prévu pour leur entretien.

5° Vœu. — Que soient organisés des cours de vacances dans tous les Districts.

6° Vœu. — Qu'il soit établi des Scolasticats universitaires, selon la mesure des besoins et des possibilités, dans les pays qui en sont encore dépourvus, à l'instar de ceux qui fonctionnent déjà; les fournir de nombreux sujets, bons religieux et aptes à prendre les grades universitaires. Que la permission de laisser des Frères suivre les cours des Universités d'Etat soit réservée aux Supérieurs Majeurs.

7° Vœu. — Qu'on cherche à provoquer et à intensifier, par des journées d'études pédagogiques ou autres, une mise en commun des richesses intellectuelles et pédagogiques de l'Institut.

8° Vœu. — Que soient intensifiés les échanges temporaires de Frères d'un District à un autre, en vue de se former à la pratique d'une langue étrangère ou en vue d'études spéciales, et que soit facilitée, aux Frères envoyés en pays de missions, l'étude de la langue indigène.

9° Vœu. — Qu'une école d'application soit annexée au Scolasticat, dans la mesure du possible, et que les Frères en formation s'y exercent à la pratique de l'enseignement sous la direction de leurs Professeurs de Pédagogie.

10° Vœu. — Que soit créée une *Revue de Pédagogie pour l'Institut*. Le Chapitre confie au Régime les modalités d'exécution de ce vœu.

## V° COMMISSION

### Ecoles et Pensionnats.

Très vivant et tout imprégné de l'esprit de zèle, caractéristique de notre Institut, tel se présente le Rapport de la V° Commission, dont les remarques peuvent se grouper sous les chefs suivants : formation chrétienne, formation sociale.

A propos de la *formation chrétienne* des élèves, elle ne croit pas devoir s'arrêter à quelques suggestions relatives à des pratiques de dévotion supplémentaires, excellentes en elles-mêmes, mais qu'il ne faut pas trop multiplier. Elle insiste, par contre, pour que, dans toutes nos écoles, on soit fidèle à l'assistance quotidienne à la Messe prescrite par la Règle. Elle voudrait voir les Frères déployer toutes leurs industries pour en faire comprendre, estimer et goûter les cérémonies à leurs élèves, afin qu'ils y assistent volontiers, n'y soient jamais passifs, mais accomplissent chaque fois un acte personnel de piété.

*Catéchisme.* — La Commission rappelle d'abord la méthode traditionnelle de l'Institut pour la leçon de Catéchisme, qui doit se faire par demandes et par réponses. Elle invite les Frères Directeurs à revenir fréquemment, dans leurs conférences pédagogiques, sur cette méthode. Avec plusieurs notes, elle demande qu'on insiste davantage sur la liturgie et l'enseignement de l'Évangile. Avec d'autres, elle propose l'emploi de procédés modernes : projections, graphiques, images, etc.

Plusieurs professeurs des classes supérieures de nos pensionnats et établissements secondaires ou techniques ont manifesté quelque inquiétude au sujet du temps accordé par le règlement aux cours de Religion. Cette inquiétude provient sans doute d'une interprétation trop littérale de l'article 6 du chapitre VII des Règles Communes, article qu'il faut éclairer par le précédent, ainsi que l'indique l'expression « *Ils feront pour ce sujet...* » par laquelle commence le dit article 6.

Pour aider à la formation religieuse des élèves, la Commission recommande l'établissement de la « Croisade eucharistique » et celui de « l'Archiconfrérie du T. S. Enfant Jésus ». Ces deux œuvres, loin de s'opposer l'une à l'autre, doivent se prêter un mutuel appui. Ainsi, tous les élèves enrôlés dans la Croisade eucharistique seront inscrits dans l'Archiconfrérie du T. S. Enfant Jésus. La

congrégation du T. S. Enfant Jésus et celle de la T. S. Vierge doivent être réservées à l'élite des classes.

En passant, la Commission désire que soit améliorée la rédaction de l'*Echo de Bethléem*.

*Action catholique et Action sociale.* — Que fait-on? Que peut-on faire? Que doit-on faire pour l'action catholique dans nos écoles?

S'inspirant des mémoires étudiés par la Commission, le Rapporteur répond que notre rôle est de pénétrer nos élèves de la mentalité et de la doctrine d'action catholique, puis de les enrôler dans les groupements catholiques où ils ont à agir, de les y préparer à l'école même, par l'action sur les camarades. Il signale la réussite de quelques essais heureux, et forme le vœu que le *Bulletin des Ecoles chrétiennes* relate les résultats déjà obtenus ici et là, et devienne pour nous un organe d'information d'action catholique.

Il est souhaitable aussi que la formation sociale de nos élèves, commencée dès les années du collège, se poursuive dans les cercles d'études qui, comme toutes les œuvres postcolaires, doivent être animées d'un profond esprit chrétien. Pour obtenir ce résultat, il semble bien qu'une collaboration plus étroite avec le clergé soit indispensable. Toutefois la Commission insiste pour que le soin des œuvres postcolaires n'entraîne pas, pour le Frère qui s'y adonne, une diminution de l'esprit religieux ni la négligence des exercices de piété. Elle recommande encore d'encourager les groupements, tels que les Associations de parents d'élèves, de Pères de famille, etc., qui peuvent aider efficacement la cause de l'enseignement chrétien.

*Gratuité.* — Avec joie, le Rapporteur signale le grand nombre de notes qui traitent de ce sujet capital. Toutes exaltent la gratuité et rappellent, à son sujet, les prescriptions de nos saintes Règles; plusieurs expriment la crainte d'un commencement de déviation de l'esprit primitif de l'Institut, par suite de la multiplicité des écoles payantes et des collèges. Elles forment le vœu que, dans les retraites,

l'attention des Frères soit attirée sur la fin essentielle de l'Institut, et que, partout où c'est possible, des écoles gratuites soient créées ou maintenues.

*Classiques.* — La Commission rend d'abord hommage à l'effort réalisé pour mettre nos manuels au niveau des exigences de la pédagogie contemporaine. Elle souhaite que, dans chaque District, on sache faire des sacrifices pour permettre aux professeurs d'apporter leur concours à la Commission des livres. Elle regrette qu'il se trouve encore quelques établissements où l'on adopte des livres étrangers, de préférence à ceux édités par notre Procure Générale.

De nombreuses notes venues d'Espagne et de l'Amérique latine demandent la revision et la mise à jour de nombreux livres de classe, avec une impression plus soignée et plus correcte. Elle souhaite aussi, pour ces régions, une Commission de professeurs qui travailleraient à la refonte de nos manuels en langue castillane.

La Commission signale enfin la nécessité d'un bon *Manuel de Catéchisme*, pour les élèves des pensionnats et des écoles primaires supérieures.

### **Vœux de la V<sup>e</sup> Commission, définitivement admis.**

1<sup>er</sup> Vœu. — Que nos Frères s'attachent de plus en plus au développement de la personnalité morale et à la formation chrétienne de leurs élèves, gage de persévérance :

— Par un cours d'instruction religieuse bien préparé et donné selon nos méthodes;

— Par une lutte sans merci contre la routine et le formalisme, en sorte que les exercices de piété et particulièrement la Sainte Messe, entendue tous les jours, si possible, soient des actes personnels, vivants, convaincus;

— Par leur zèle à organiser l'action catholique à l'école, en collaboration étroite avec le clergé, entraînant leurs élèves à l'apostolat, conformément aux désirs du Souverain Pontife, et les initiant à la doctrine sociale de l'Eglise;

— Par les soins éclairés dont ils entourent les groupe-

ments de piété, tels que Congrégations du T. S. Enfant Jésus, de la T. S. Vierge, et Croisade eucharistique.

— Par leur sollicitude pour leurs élèves à la sortie de l'école, afin qu'ils s'enrôlent dans des organisations de persévérance et d'action catholique, sans toutefois que le travail résultant de ces formations postsecondaires nuise à leur propre vie religieuse, ou établisse des rapports trop fréquents entre le monde et la Communauté.

2<sup>e</sup> Vœu. — Que l'Institut édite un *Cours Moyen* et un *Cours Supérieur d'Instruction religieuse* à l'usage de nos classes moyennes et supérieures, la publication commençant par le cours supérieur, dont la nécessité se fait spécialement sentir. Qu'une Commission compétente élabore la table des matières, et que la rédaction en soit confiée à un ou plusieurs auteurs, spécialement qualifiés.

## VI<sup>e</sup> COMMISSION

### La Régularité.

Très ardu fut le travail de la VI<sup>e</sup> Commission, qui eut à examiner 288 notes se rapportant à des sujets très divers.

Sans s'attarder à mentionner celles qui reviennent sur des points maintes fois traités précédemment, et qui d'ailleurs figureront dans les vœux, la Commission manifesta sa vive réprobation pour quelques notes qui demandent une réduction des exercices de piété et le recul de l'heure du lever, d'autant plus qu'il semble y avoir là une démarche concertée.

De nombreuses notes ont apporté des observations judicieuses, ou proposé des pratiques dignes d'intérêt. La Commission leur a fait bon accueil, cependant elle ne juge pas opportun de les soumettre sous forme de vœux à l'approbation du Chapitre; elle se borne à les signaler à l'attention du Régime pour examen et résolution. En voici quelques-unes, à titre d'exemples :

Que les Messes à faire célébrer pour les Frères Profès décédés ne soient pas retirées aux Frères ayant occupé les

charges de Supérieur Général ou d'Assistant, comme semble l'insinuer l'article 8 du chapitre XXV des Règles Communes.

Que les Directeurs des groupes de formation puissent assister à la retraite du District de temps à autre.

Que les Frères sécularisés revêtent l'habit religieux pendant les retraites.

Que les Directeurs des groupes de formation éloignés du centre de l'Institut puissent, au moins tous les deux ou trois ans, se réunir pour une retraite spéciale à ceux de quelques autres Districts.

Que le Second-Noviciat ait surtout pour objet la formation ascétique, pédagogique et administrative des Frères, sans que soit perdu de vue leur renouvellement religieux.

Enfin, la Commission a groupé les questions qui lui semblent devoir retenir spécialement l'attention du Chapitre Général. Et d'abord celle du « Tabac à fumer ». Une vingtaine de notes, émanées surtout de deux Districts, demandent que l'usage en soit autorisé, pour leur région du moins. Elles font valoir des raisons de pauvreté, de charité. Ces raisons sont plus apparentes que réelles, car : 1° la pauvreté ne sera pas moins fréquemment violée par le Frère fumeur, constamment exposé, dans ses rapports avec les jeunes gens, parfois même avec ses élèves, à accepter et à offrir cigares et cigarettes; 2° on peut en dire autant de la charité : le religieux fervent, qui voudra s'en tenir à la sainte Règle, sera-t-il à l'abri des propos malveillants et railleurs ?

La Commission est donc d'avis de maintenir intacte et absolue, parmi nous, l'interdiction de fumer.

Tout en sauvegardant la stricte observance de nos Règles et de nos traditions, rien n'empêche que nous profitions des progrès modernes : projections, cinéma, radio, vélo, auto, etc., en tant qu'ils aident à remplir notre fin. Un long échange de vues est intervenu à ce sujet entre les Capitulants, tout spécialement à propos de la radio qui a déjà donné lieu à de sérieux abus.

### Vœux de la VI<sup>e</sup> Commission.

1<sup>er</sup> Vœu. — Que la fidélité à nos saintes Règles soit bien maintenue et affermie, surtout par nos Frères Directeurs, et particulièrement sur les points suivants :

Intégralité de nos exercices spirituels quotidiens;

Pratique des soutiens extérieurs de l'Institut, tout spécialement de la reddition et de la récréation;

Fidélité à la promenade régulière;

Silence et lecture au réfectoire;

Interdiction de l'usage du tabac à fumer;

Jeûne de règle de la semaine, même des semaines de Pâques et de Noël.

2<sup>e</sup> Vœu. — Que les relations avec le monde soient d'autant plus soigneusement écartées, que les occasions de ces rapports se multiplient par les inventions modernes; radio, cinéma, vélo, auto, etc., dont l'usage doit toujours être subordonné à l'autorisation des Supérieurs Majeurs, et sérieusement contrôlé par le Frère Directeur. Que la radio pour usage personnel soit interdit, notamment dans les cellules.

3<sup>e</sup> Vœu. — Que les Supérieurs Majeurs fassent plus souvent usage de la monition prévue par le Droit Canonique pour les religieux gravement irréguliers, et que cette monition soit accompagnée d'une pénitence.

4<sup>e</sup> Vœu. — Que partout où nos Frères ont été obligés par les événements à revêtir le costume civil, ils témoignent d'un saint empressement à reprendre définitivement l'habit religieux dès que possible, et que, en attendant, ils soient heureux de le porter, au moins occasionnellement, dans des circonstances de retraites annuelles, de cérémonies religieuses, de visites à la famille, etc., s'il n'en résulte aucun inconvénient sérieux.

Ils répondront ainsi pleinement à l'obligation imposée par la sainte Eglise par le Canon 596 : « *Les religieux doivent porter l'habit propre de leur Congrégation, non seu-*

*lement au dehors, mais même à l'intérieur de la maison. C'est au Supérieur Majeur, ou, s'il y a urgence, au Supérieur local, à dispenser de cette obligation ».*

## VII<sup>e</sup> COMMISSION

### Administration.

La Commission de l'Administration a lu et classé 296 notes, qu'elle a réparties sous les rubriques suivantes : Supérieurs; Chapitres Généraux, Provinciaux, etc.; Maison-Mère; Divers.

Les nombreuses notes des deux premiers groupes témoignent en général du grand amour de leurs auteurs pour l'Institut. La Commission se plaît à le reconnaître; elle observe en même temps que les sujets traités : santé du T. H. Frère et des Frères Assistants, remaniement des Districts, tenue des Chapitres, etc., relèvent directement du Régime. Elle s'en rapporte donc au Régime pour accorder, à leur occasion, les exigences du Code de Droit Canonique et les intérêts de la Congrégation.

*Maison-Mère.* — Plusieurs notes mettent en évidence l'insuffisance numérique du personnel de la Maison généralice, tant à Lembecq qu'à Paris-Procure Générale; elles montrent l'impossibilité, où se trouvent les Frères qui le composent, de remplir aussi bien qu'il conviendrait, l'important et écrasant labeur qui leur incombe; elles estiment que, puisque tous les Districts de l'Institut bénéficient des services généraux, tous devraient contribuer, suivant leur importance, à la constitution et au renouvellement du dit personnel, puis elles formulent des vœux dans ce sens.

Après une discussion prolongée, les vœux proposés ne sont pas admis, mais il est entendu, que le Très Honoré Frère fera appel à la contribution des différents Districts, selon leur possibilité et dans la mesure des nécessités de la Maison-Mère.

Quelques notes se préoccupent de nos Archives; elles regrettent que le personnel qui s'en occupe soit, comme celui des autres services généraux, trop peu nombreux; et elles renouvellent le vœu du Chapitre de 1928, au sujet de la sécurité des documents.

*Divers.* — Beaucoup de notes classées sous cette rubrique visent des points déjà réglés précédemment, ou d'un caractère local, ou qui relèvent directement soit du Régime, soit des Frères Visiteurs. La Commission ne juge pas utile de retenir l'attention du Chapitre sur leur objet.

Un certain nombre se rapportent au vestiaire : linge de corps, costume religieux, bas. Au sujet des premières, la Commission croit devoir rappeler qu'il est permis, lors du changement de Communauté, d'emporter le linge de corps usagé. Elle répond aux secondes, en faisant remarquer que les concessions demandées pour rendre le costume religieux plus efficace contre le froid en certains pays, relèvent de la sagesse du Régime. Ainsi en a-t-il été décidé par les Chapitres antérieurs.

La question des bas, qui fut agitée dans plusieurs des Chapitres précédents, a reçu une solution définitive.

Constatant d'une part, que l'usage des bas de serge ou de drap est tombé en désuétude dans plusieurs pays, pour des causes diverses mais impérieuses, telle que l'obligation de revêtir fréquemment le costume civil dans les contrées de langue anglaise, ou celle de le porter habituellement par suite de la sécularisation;

Considérant, d'autre part, 1° que rien n'établit de manière certaine que ce genre de bas remonte au saint Fondateur; 2° que la raison d'économie, qui le fit adopter et conserver n'existe plus, puisque les bas de serge reviennent actuellement beaucoup plus cher que les bas tricotés; l'Assemblée Capitulaire a jugé opportun de déclarer que les bas ne font pas partie du costume religieux, et que tous les Frères sont désormais autorisés à faire usage de bas tricotés et noirs, qui leur seront fournis par la Communauté, comme les autres vêtements de dessous.

Enfin, pour éviter un trop grand nombre de notes insignifiantes, qui ne sont pas du ressort du Chapitre Général, ou dont les desiderata trouvent leur solution, soit dans la Règle du Gouvernement, soit dans les vœux et les Arrêtés des Chapitres antérieurs, la Commission propose, qu'aux observations sur les notes ou Mémoires, insérées dans la Circulaire d'indiction d'un Chapitre Général, on ajoute la suivante : « Dans chacune de nos Communautés, avant la rédaction des notes, on lira, comme troisième livre, au réfectoire, dans les Circulaires donnant les Résultats des trois derniers Chapitres Généraux, la partie intitulée *Travaux des Commissions*. »

### Vœux de la VII<sup>e</sup> Commission.

1<sup>er</sup> Vœu. — Que le Rapport de Visite soit revu et simplifié, après entente préalable avec les Frères Visiteurs, et qu'il soit imprimé sur bon papier.

2<sup>o</sup> Vœu. — Que des Frères Sous-Directeurs soient donnés aux Communautés assez nombreuses.

3<sup>o</sup> Vœu. — Que les Frères Visiteurs aient, en dépôt, tous les documents nécessaires pour les élections des Députés et des Suppléants au Chapitre Général.

4<sup>o</sup> Vœu. — Que les Conseils de District et de Communauté soient régulièrement tenus et contrôlés de la manière suivante :

*Conseil de District* : Le Frère Visiteur envoie au Régime le procès-verbal de chaque Conseil;

Dans chaque District, un secrétaire est nommé pour la transcription du sommaire des délibérations sur le registre ad hoc.

*Conseil de Communauté* : Avant de signer le registre des délibérations, le Frère Visiteur se rendra compte du nombre des réunions tenues, et le mentionnera dans le Rapport de Visite.

5° Vœu. — Qu'une brève explication soit donnée à l'Institut sur le transfert éventuel de notre Maison-Mère à Rome (1).

6° Vœu. — Que le souhait du Chapitre Général de 1928, de mettre nos Archives en sûreté, soit accompli le plus tôt possible, et qu'en attendant on se procure un coffre ignifuge pour y placer les documents les plus précieux (2).

---

### **Note sur le transfert éventuel de la Maison-Mère à Rome.**

Pour répondre au 5° vœu de la VII<sup>e</sup> Commission, voici quelques renseignements concernant le projet de transporter à Rome, nos services généraux.

Peu de jours avant l'ouverture du Chapitre Général de 1928, le Régime était prévenu que S. E. le Cardinal Archevêque de Malines avait à communiquer au Chapitre Général, dès qu'il serait régulièrement constitué, une lettre de S. E. le Cardinal Laurenti, Préfet de la S. C. des Religieux. De fait, le samedi 10 novembre 1928, à 11 heures du matin, tous les Capitulants se trouvant réunis à la Salle Capitulaire, S. Exc. M<sup>sr</sup> Legraive vint nous donner lecture de la lettre de S. E. le Cardinal Préfet.

Cette lettre, fort élogieuse pour l'Institut et l'œuvre apostolique qu'il accomplit dans l'univers, exprimait discrètement le désir que le Chapitre Général examinât le principe du transfert de la Maison-Mère à Rome, centre de la Catholicité.

Fidèles disciples du saint Fondateur, les Capitulants, dans une des séances suivantes, se prononcèrent à la majorité de 99 voix sur 100 votants, en faveur du principe du transfert de la Maison-Mère à Rome, en laissant au T. H.

---

(1) Voir ci-dessous.

(2) Ce Vœu est en pleine voie de réalisation.

Frère et à son Conseil, le soin d'en arrêter les modalités et l'exécution.

Très satisfait, surpris même d'une telle unanimité, S. E. le Cardinal Préfet nous fit savoir que s'établir à Rome ou dans les environs de Rome, répondait pleinement aux vœux du Souverain Pontife.

Le Régime étudia avec grand soin les questions afférentes au transfert et il fut arrêté :

1° Que la Maison Généralice comprendrait, outre le Régime, le Secrétariat, les Archives, un Petit-Noviciat et un Noviciat pour les Missions, le Second-Noviciat, et les services de ces divers groupes;

2° Que la propriété à acquérir serait assez étendue, sise à Rome ou dans sa banlieue, d'un accès facile, et qu'elle réunirait les conditions d'hygiène, de salubrité et de facile approvisionnement, indispensables à une telle collectivité;

3° Que des directions seraient données au C. F. Procureur Général, pour l'aider dans ses recherches.

Ces décisions furent prises à l'unanimité.

Sans retard, le Régime se mit à l'œuvre pour la recherche et le choix du terrain. Deux propriétés furent simultanément proposées, les conditions d'achat débattues et le compromis ajourné au 2 juin 1929. Entretiens, l'ingénieur-architecte Passarelli recevait de l'administration municipale une note laissant entrevoir que l'autorisation de bâtir au mieux des exigences des services d'une Maison-Mère, sera accordée avec bienveillance.

Cependant la Commission du Régime, quelque peu effrayée des grandes dépenses pour l'acquisition du terrain et sa mise en état, opina pour demander aux propriétaires une diminution de prix, et en cas de refus, pour rechercher une autre solution.

Par 10 voix contre 2, le Conseil du Régime se rangea aux conclusions de la Commission.

On achète finalement la vaste propriété « Troili », sise hors de Rome, dans une situation fort avantageuse, et l'on passe à l'élaboration des plans. Divers établissements réputés pour leurs bonnes installations sont visités; puis deux Frères Assistants se rendent à Rome, où ils séjournent un mois, travaillant avec l'ingénieur-architecte, pour ne rien laisser à l'imprévu.

En octobre 1930, les Prêtres de la Sainte-Croix firent appel à notre bienveillance pour obtenir 12,000 m<sup>2</sup> sur notre propriété, afin d'y établir leur Maison-Mère. La Commission pensa qu'il ne serait pas sage d'amoindrir la propriété acquise, en raison des services qui doivent y être installés : le Conseil se rangea à cet avis.

Restait la question capitale : évaluation de la dépense globale et manière de la solder, en faisant appel aux ressources des Districts, selon leur importance numérique.

Obéissant à une suggestion de S. E. le Cardinal Préfet de la S. C. des Religieux, le Conseil lui adressa, à la date du 3 décembre 1931, un rapport « *Promemoria* » sur le projet du transfert de la Maison-Mère à Rome.

Après avoir mentionné ce qui avait déjà été fait par le Régime, pour entrer dans les vues de Sa Sainteté et accomplir le vœu du Chapitre Général, le Rapport ajoutait « que la somme nécessaire pour les constructions dépassant de beaucoup les disponibilités, et le recours à un emprunt devenant difficile et très onéreux, par suite de l'universelle crise économique, le T. H. Frère Supérieur Général et son Conseil prennent la très respectueuse liberté de demander au Saint-Père, s'il serait opportun d'aller de l'avant ou d'attendre des temps plus favorables. Ils considéreront la parole du Saint-Père comme la manifestation de la volonté de Dieu ».

Par l'organe du Secrétaire de la Sacrée Congrégation des Religieux, le Saint-Père nous fit savoir qu'il fallait attendre des temps meilleurs.

Voilà, N. T. C. F., où en est cette question.

VIII<sup>e</sup> COMMISSION**Missions. — Voyages dans la famille. — Vieillards.**

Les notes étudiées par la VIII<sup>e</sup> Commission se rapportent: 1<sup>o</sup> aux œuvres des Missions; 2<sup>o</sup> aux voyages dans la famille; 3<sup>o</sup> aux vieillards; 4<sup>o</sup> à la santé des Frères.

*Œuvres des Missions.* — Peu de notes, constate le Rapporteur, sont relatives à la nécessité de stimuler parmi nous l'esprit missionnaire. Les statistiques accusent d'ailleurs une augmentation appréciable du nombre des Communautés, des Frères et des élèves dans les pays de mission. Néanmoins, la Commission estime qu'il y a quelque chose à faire, quant à la formation des Frères appelés à exercer leur zèle dans ces pays. Nous avons, nous-même insisté sur la nécessité de ne destiner aux missions que des sujets de valeur au point de vue religieux, intellectuel et professionnel. Nous possédons déjà quatre maisons principalement destinées à préparer ces sujets: Lembecq, Saint-Maurice-l'Exil, Notre-Dame du Rancher et Kirnach. On envisage l'installation d'un centre destiné aux Frères missionnaires de langue anglaise.

Un Capitulant remarque que le développement de l'esprit missionnaire dans les écoles et collèges favoriserait l'éclosion des autres vocations. Et il cite à l'appui de son affirmation, le cas de certaines Congrégations qui, languissantes et anémiées, ont retrouvé la vigueur et la fécondité depuis qu'elles fournissent des sujets pour les missions. On insiste donc pour que les Districts, où le recrutement donne déjà de bons résultats, n'hésitent pas à diriger des sujets de valeur vers les Noviciats missionnaires.

En ce qui concerne la « *Journée des Missions* », après un court échange de vues, on arrive à cette conclusion qu'il vaut mieux conserver, au 25 de chaque mois, son caractère de « *Journée des Vocations* », et réserver, comme « *Journée des Missions* », le troisième dimanche d'octobre, indiqué

pour toute l'Eglise, en lui donnant une importance exceptionnelle.

A propos de l'exposition permanente missionnaire que réclament certaines notes, le Cher Frère Secrétaire Général fournit des détails très intéressants sur l'initiative prise par le District de Reims, à l'occasion de l'Exposition de Sedan, en 1933, ainsi que sur le succès obtenu par notre participation à la récente exposition de Rennes et sur l'envoi de divers éléments à celle de Dublin. Le Cher Frère Secrétaire signale comme particulièrement intéressants des travaux d'élèves variés et attirants, des cartes ou graphiques suggestifs. Si l'on arrivait à réunir, rue de Sèvres, un matériel assez important, il serait possible d'offrir un concours efficace aux Frères des autres pays d'Europe, qui voudraient aussi organiser une exposition.

Plusieurs notes demandent, pour nos Frères d'Egypte, du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord, la faculté de porter le casque colonial pendant la saison chaude. La Commission estime qu'il convient de laisser au Régime le soin des décisions à prendre à cet égard.

*Voyages dans la famille.* — Il y a :

1° Les voyages périodiques des Frères résidant dans leur pays d'origine. La Commission est d'avis que, pour éviter les inconvénients signalés dans les notes, il suffit de se conformer aux prescriptions de nos Règles (R. C. et R. du G.) et aux indications de la feuille de permission.

2° Les voyages des Frères résidant en pays lointains. Une note mentionne les abus auxquels donne lieu la complète indépendance de leurs démarches laissée aux voyageurs, durant leur séjour au pays natal. Ces abus sont évités par la fidélité à suivre les directions que porte la feuille spéciale de permission, remise à ces Frères.

*Nos vieillards.* — Avec grande satisfaction, la Commission constate que dans nos maisons de retraite, on a tenu compte de la décision du Chapitre Général de 1928, concernant nos chers Vétérans.

*Santé des Frères.* — De nombreuses notes parlent de la nécessité de prendre des mesures énergiques et immédiates pour combattre la tuberculose : les unes visent à prévenir l'affection, les autres à assurer aux tuberculeux un traitement aussi efficace que possible.

Il y a unanimité dans l'Assemblée pour en venir à une prompte réalisation malgré la complexité du problème. On mentionne des essais tentés chez nous, en Irlande et à Llivia, en Cerdagne. Diverses combinaisons sont envisagées : fondation d'un certain nombre de lits ou même d'un pavillon isolé dans un sanatorium déjà existant; sanatorium d'Institut; préventorium, à la portée d'un sanatorium déjà installé.

Cette dernière formule semble la plus pratique; on cite, comme lieux où l'essai pourrait être tenté par des groupements de Districts, Llivia, dans les Pyrénées, et Mègeve, dans les Alpes, etc. L'établissement et le fonctionnement de ces préventoriums seraient à la charge des Districts intéressés.

D'autres notes s'occupent de la formation des Frères Infirmiers. Diverses solutions, telles que visites et indications pratiques d'un infirmier qualifié, cours de vacances donné par un Médecin ami, cours suivi dans une clinique, sont envisagés et laissés à la prudence des Frères Visiteurs.

Enfin la Commission recommande, dans l'intérêt de la santé des jeunes Frères, que les Cours de vacances fonctionnent à la campagne, et dans les conditions aussi favorables que possible.

### **Vœux de la VIII<sup>e</sup> Commission.**

1<sup>er</sup> Vœu. — Que nos Elèves soient excités plus fortement encore à coopérer aux œuvres de la Propagation de la Foi, de la Sainte-Enfance, etc.

Que par de ferventes exhortations, on développe de plus en plus en eux l'esprit d'apostolat pour les missions lointaines.

Que, par les prières et les sacrifices, on attire les bénédictions divines sur nos œuvres missionnaires.

Que, partout, on donne une importance exceptionnelle à la « *Journée des Missions* », fixée par l'Église au troisième dimanche d'octobre.

2° Vœu. — Que soit constituée une collection, permettant à l'Institut de figurer avec honneur dans les différentes expositions missionnaires.

3° Vœu. — Que, à moins de circonstances particulières, les visites à la famille ne soient autorisées qu'aux intervalles fixés par le Régime, et d'une manière uniforme pour tout l'Institut.

4° Vœu. — Que, suivant les besoins et les possibilités de chaque région, soit établie, à proximité d'un sanatorium donnant les meilleures garanties au point de vue religieux et médical, une maison spéciale à même de recevoir nos Frères atteints de tuberculose.

5° Vœu. — Que, selon les possibilités de chaque District, on procure à nos Frères Infirmiers une véritable formation professionnelle.

## IX<sup>e</sup> COMMISSION

### Publications de l'Institut.

Dans un exposé très clair et très riche en suggestions, le Rapporteur suit méthodiquement les 113 notes, étudiées en quatre séances de la Commission.

Il parle successivement :

De la série de nos *livres de Méditations*, qu'il souhaite voir enrichie d'un ou plusieurs volumes, en rapport avec le cycle liturgique;

D'un *Recueil de résumés de Méditations* clairs et suggestifs, dont il demande la publication immédiate;

Du *Nouveau Testament*, qu'il voudrait voir allégé et doté d'une reliure plus solide;

Du *Manuel de Piété*, dont on souhaite une nouvelle édition, soignée et débarrassée de tout ce qui se trouve dans les paroissiens;

De la *Vie des Saints*, pour souhaiter que la prochaine édition soit plus savoureuse en faits édifiants;

Du *Souvenir du Noviciat*, pour lequel on réclame une impression plus lisible et un format plus maniable.

Les notes relatives au *Calendrier religieux* réclament, les unes des additions, les autres des suppressions. La Commission se contente de prier le Chapitre de décider s'il faut maintenir l'insertion des fêtes patronales propres à certains pays, ou s'il faut les supprimer toutes.

La Commission souligne l'intérêt que présentent les « *Notices Nécrologiques* »; elle se fait l'écho de nombreuses notes pour féliciter leur rédacteur, puis elle retient quelques suggestions, propres à maintenir vivant le souvenir de nos chers défunts. Elle appuie, en particulier, le vœu de plusieurs, demandant que les *Notices Nécrologiques* soient traduites en anglais et en espagnol, ainsi que quelques autres publications de l'Institut.

De nombreux mémoires s'occupent du *Bulletin des Ecoles Chrétiennes*. Tout en remerciant son Rédacteur, ils souhaitent, d'une part, que les questions pédagogiques soient plus souvent étudiées, et, d'autre part, que les monographies soient assez condensées pour paraître en entier dans un seul fascicule.

La Commission soumet, à l'Assemblée Capitulaire, une longue liste d'ouvrages demandés par des notes, et dont la publication est évidemment souhaitable.

Enfin, elle présente au vaillant artisan de la remarquable édition de la *Vie de saint Jean-Baptiste de La Salle* l'expression de son entière satisfaction et de sa gratitude. Le Chapitre est unanime pour s'associer à cet éloge.

La lecture achevée, nous avons félicité le Rapporteur pour la clarté d'un travail qui laissait si fidèlement entrevoir la teneur des notes reçues.

Dans la discussion qui suivit, un Capitulant demanda que, parmi les ouvrages à éditer soit compris un *Manuel d'Action Catholique et d'Action Sociale*, questions actuelles auxquelles nos grands élèves des pensionnats peuvent et doivent être initiés. Un Frère Assistant fit remarquer qu'on a songé à cette publication, et il indiqua quelques livres pouvant servir à cette fin. Puis, répondant aux principales observations entendues dans le Rapport, il annonça que la série des *Livres de Méditations* doit se compléter de trois volumes, mais que le *Recueil de Résumés de ces Méditations* sera difficile à réaliser, vu leur grand nombre.

En ce qui concerne le *Nouveau Testament*, le *Manuel de Piété*, le *Souvenir du Noviciat* et la *Vie des Saints*, il sera tenu compte, dans les éditions prochaines, des remarques faites par la Commission et les vénérables Capitulants.

Nous avons alors mis aux voix le maintien ou la suppression, dans le Calendrier religieux, de la fête patronale de certains pays où se trouvent nos Frères, en faisant observer que leur maintien doit amener de nouvelles additions. Au scrutin secret, la suppression est décidée par 77 voix contre 30.

D'un échange de vues à propos du *Manuel de Politesse*, demandé pour les sujets en formation, il résulte que cet ouvrage aurait une réelle utilité, car le *Règlement du Petit-Novice* ne paraît pas suffisamment complet sur ce point.

Le projet de réimpression du texte original de la « *Conduite des Ecoles chrétiennes* », par M. de La Salle, datant de 1706, suscite une longue discussion. L'édition présenterait un intérêt historique indéniable; elle serait tout à l'honneur de notre saint Fondateur, mais sa réalisation présente des difficultés d'ordre pratique, qui font hésiter. L'auteur de la note si convaincante sur l'opportunité de cette publication pourrait être invité à en assurer l'exécution.

Au cours de cette séance, nous avons été amené plusieurs fois à faire remarquer à nos vénérables Capitulants que, pour réaliser ces travaux, tous très intéressants, il faut des ouvriers. C'est pourquoi nous faisons appel à toutes les compétences; sans leur concours, les plus beaux projets resteront sans effet. De même aussi, nous invitons les différentes Procures à s'intéresser aux traductions d'ouvrages d'Institut; en le faisant, elles viendront en aide à la Procure Générale, au double point de vue du travail et de la dépense. Nous avons été heureux de cette circonstance pour féliciter et remercier le Cher Frère Assistant Séridon-Isidore et les Chers Frères Assistants Anaclétus et Abban Philip, de leur précieuse collaboration en ce genre de travail.

### Vœux de la IX<sup>e</sup> Commission.

1<sup>er</sup> Vœu. — Que soit publiée une nouvelle édition du *Nouveau Testament*, avec :

- a) Suppression de la cérémonie de la prise d'habit, ainsi que des Psaumes;
- b) Suppression des Prières de la Messe extraites de la Journée du Chrétien, et leur remplacement par le texte latin officiel, avec traduction en regard.

2<sup>e</sup> Vœu. — Que soient aussi publiés :

- a) Une édition spéciale, en gros caractères, et sans renvoi, des trois offices récités en Communauté, avec, en introduction, l'indication explicite des règles de liturgie à observer;
- b) Une édition du *Souvenir du Noviciat* imprimé en caractères plus lisibles et format plus grand;
- c) Le *Recueil des Circulaires* à lire au réfectoire, auxquelles on ajoutera la Bulle de Canonisation.

3<sup>e</sup> Vœu. — Que soient édités les ouvrages ou imprimés suivants :

- a) *Catéchisme sur les Doctrines sociales et l'Action catholique*, pour grands élèves et jeunes gens;

- b) *Histoire abrégée de l'Institut;*
- c) Recueil de plans de conférences pour Frères Directeurs, avec références et bibliographie;
- d) *Vie du Frère Agathon;* ;
- e) Recueil : 1° des Circulaires instructives adressées à l'ensemble de l'Institut par le T. H. F. Allais-Charles; 2° en un second volume, de celles adressées aux FF. Directeurs et Visiteurs;
- f) La suite des *Annales de l'Institut;*
- g) Images nouvelles du saint Fondateur.

### SÉANCE DE CLOTURE

Le jeudi 28 juin, était la dernière journée du Chapitre Général. La séance de la matinée fut employée à régler quelques questions de détail; celle du soir était consacrée à la signature des Actes capitulaires. Nous avons profité de celle-ci pour adresser aux vénérés Députés de l'Institut, des recommandations de circonstance, écoutées avec une attention et un respect tout religieux.

Il nous fut très agréable, en particulier, de leur dire combien nous avait réconforté le beau spectacle offert par ce groupe imposant de religieux de valeur, venus de tous les pays du monde.

Quoique de coutumes, de langues et de tempéraments bien divers, ils surent, en effet, dès les premiers jours, faire régner parmi eux une cordialité qui rappelait le mot de l'Écriture, au sujet des premiers chrétiens : « *Voyez comme ils s'aiment !* ».

Notre vénéré Frère Viventien-Aimé, ancien Assistant, qui prit part à neuf Chapitres Généraux déclara, dans une émouvante allocution, combien il en avait été édifié, et il rangea ce Chapitre parmi les plus beaux de ceux auxquels il lui avait été donné d'assister.

Du commencement à la fin, le plus profond esprit religieux plana sur toutes les délibérations; on se sentait entouré d'une atmosphère de respect mutuel, d'exquise

charité et de parfaite courtoisie. C'était le fruit, nous n'en doutons pas, des nombreuses prières faites à l'intention du Chapitre. Unissez-vous donc à nous, N. T. C. F., pour en rendre grâces au Sacré Cœur de Jésus et à nos saints Protecteurs.

Très ému quand, le soir de notre élection, nous avons dû prendre la parole pour la première fois, nous ne le fûmes pas moins, au moment de clore ces solennelles assises. C'est de tout cœur, que nous avons adressé à tous, l'expression d'une vive satisfaction et d'une sincère reconnaissance :

aux Présidents et aux Rapporteurs des diverses Commissions, dont les comptes-rendus furent si remarquables de clarté et de belle tenue littéraire;

aux Secrétaires du Chapitre, dont les procès-verbaux, rapidement et très exactement rédigés, n'ont jamais retardé les séances générales;

aux Scrutateurs qui ont mis, à recueillir et à dépouiller les bulletins, une célérité et une sûreté jamais en défaut;

à tous les Capitulants enfin, qui, au cours des discussions engagées, firent preuve de modération, de tact, de discrétion et d'un sens si remarquable des opportunités.

Au nom du Chapitre Général, nous avons adressé des remerciements bien mérités à tout le personnel de la Communauté de la Maison-Mère qui, il faut le reconnaître, s'est surpassé dans l'organisation des divers services, et a contribué à rendre aussi agréable que possible, à tous les vénérés Capitulants, le séjour au chef-lieu de l'Institut.

Après avoir recommandé de prier beaucoup pour attirer les bénédictions divines sur les travaux du Chapitre, nous avons demandé si quelqu'un désirait prendre encore la parole; personne n'en ayant manifesté le désir, nous avons déclaré clos le XXXVI<sup>e</sup> Chapitre Général.

---

ARRÊTÉS DU XXXVI<sup>e</sup> CHAPITRE GÉNÉRAL

Sur la proposition des III<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> Commissions, le Chapitre Général a pris les deux arrêtés suivants, qui se trouvent par le fait incorporés à la Règle du Gouvernement.

Premier arrêté. — *Tout sujet, destiné à l'enseignement, passera au moins deux ans au Scolasticat avant d'être envoyé en Communauté.*

Cet arrêté devient l'article 2 du chapitre XXIX, l'antérieur étant abrogé.

Deuxième arrêté. — *Les Frères porteront des bas tricotés noirs. Ils leur seront procurés à la diligence des Frères Directeurs, comme les autres habits de dessous (Ch. XXIII, art. 47).*

Cet arrêté devient l'article 9 du chapitre III, l'antérieur étant abrogé.

L'article 8 du chapitre XVII est modifié comme suit :

*En faisant confectionner les habits, robes, manteaux et chapeaux, le Frère Procureur aura soin...*

Le reste de l'article comme ci-devant.

Tous les actes capitulaires ci-dessus rapportés ont été convenus, arrêtés et décidés à la pluralité des voix, au Chapitre Général tenu en notre Maison Saint-Joseph de Lembecq-lez-Hal (Belgique), commencé le 13<sup>e</sup> jour du mois de juin, et terminé le 28<sup>e</sup> jour du même mois de juin 1934, qui est celui de la clôture, le Frère Candido, premier Assistant, puis le Frère Junien-Victor, Supérieur Général de la Société des Frères des Ecoles Chrétiennes, après son élection, y président, et les dits actes signés tant par lui que par tous les Frères y députés, pour être, les dits Arrêtés, exécutés et observés dans toutes les maisons de l'Institut, comme Constitutions et usages du dit Institut.

*(Suivent les signatures.)*

Et maintenant, N. T. C. F., il nous reste à vous assurer que nous nous efforcerons, les CC. FF. Assistants et nous-même, de promouvoir la prompte et complète réalisation des vœux et des décisions de vos élus et mandataires. Ceux-ci, de leur côté, ne manqueront pas de s'employer à la même œuvre, dans leurs Districts respectifs.

Toutefois, qu'il nous soit permis d'insister sur la nécessité de mettre fidèlement en pratique, et sans retard, les vœux qui concernent une parfaite régularité et, par elle, la sanctification de tous les membres de notre famille religieuse. Visons à une vertu plus haute, plus rayonnante, plus capable d'attirer les âmes et de les gagner à Dieu. La sainteté de ses sujets, voilà le meilleur moyen de recrutement pour un Institut... Qu'attend le Seigneur pour donner à certaines Communautés, à certains Districts, la bénédiction si désirée de bonnes et nombreuses vocations? Que nous soyons des hommes de foi, de prières, de sacrifice; que la Règle du saint Fondateur ne soit plus effeuillée au gré de nos fantaisies, mais qu'elle devienne un code toujours fidèlement obéi; que nous soyons de vrais saints et des apôtres, au cœur brûlant d'un zèle tout surnaturel.

Comme Monsieur Etienne, Supérieur de la Congrégation de la Mission, nous pourrions dire : « *Depuis que nous sommes revenus à la pratique intégrale de notre Règle, toutes les bénédictions de Dieu sont tombées sur nous* ».

Il en sera ainsi, Nos Très Chers Frères.

Dans cet espoir, nous nous disons, avec la plus religieuse affection en Notre-Seigneur,

Votre très humble et très dévoué serviteur.

Frère JUNIEN-VICTOR.

---

## LISTE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Ont siégé au Chapitre Général de 1934 :

1° *Comme membres de droit :*

Le Très Honoré Frère JUNIEN-VICTOR, Supérieur Général;  
Les Chers Frères JUDORE, ANACLÉTUS, ARÈSE-CASIMIR,  
ABBAN-PHILIP, MANDELLUS, GORDIEN-DÉSIRÉ, ATHANASE-ÉMILE,  
PEDRO LUIS, NIVARD-JOSEPH et DIONYSIUS VAN JEZUS, Assis-  
tants en exercice;

Les Chers Frères FRANCESCO DI MARIA et COSME-DOMINI-  
QUE, Assistants nouvellement élus;

Les Chers Frères VIVENTIEN-AIMÉ, SÉRIDON-ISIDORE et CAN-  
DIDO, anciens Assistants;

Les Chers Frères ALEXIS-FRANÇOIS, Procureur Général  
près le Saint-Siège; ARATEUR-JOSEPH, Procureur Général  
à la suite du Régime; FRANÇOIS DE SALES, Secrétaire Général;  
VÈNÈRE-CHARLES, AGNEL-ISIDORE, ROMUALD-HOSÉA, ALCIME-  
MARIE et ZACARIAS, Visiteurs Généraux.

2° *Comme Députés élus :*

Districts.	Députés.
De la Maison-Mère.....	F. FIDENTIEN-PAUL.
D'Avignon-Baléares .....	F. SAVINIEN-DONAT.
De Bayonne .....	F. LIÉNARD-RÉGIS.
De Besançon .....	F. RAPHAEL-VICTOR.
De Béziers-Figueras .....	F. SÉRAPHIN-STANISLAS.
id. ....	F. YVELIN-HENRI.
De Bordeaux .....	F. CAMILLE-ANDRÉ.
De Caen .....	F. FRION-AUGUSTE.
De Chambéry .....	F. VENCESLAS-JUSTIN.
De Clermont .....	F. GERFRID-ADRIEN.
De Grenoble.....	F. OLLÉGUER-LOUIS.
De Lyon .....	F. OSVALD-GASPARD.
Du Mans .....	F. CHARLEMAGNE-LÉON.
De Marseille .....	F. SOUVAIN-CALIXTE.
De Moulins .....	F. GILLES-FRANÇOIS.

Districts.	Députés.
De Nantes .....	F. DIEUDONNÉ-JULES.
id. ....	F. CÉLIEN-MARIE.
De Paris .....	F. ALFRED.
id. ....	F. GÉLASE-MARIUS.
id. ....	F. FRÉDIEN-CHARLES.
Du Puy .....	F. NÉOSTÈRE-VINCENT.
id. ....	F. NÉONILE-CHARLES.
De Quimper .....	F. CYPRIEN-ROBERT.
id. ....	F. CLODOALD.
De Reims .....	F. ARNAUD-MARIE.
id. ....	F. ARISTE-LÉONCE.
De Rodez .....	F. INNOCENT-VICTOR.
De Saint-Étienne .....	F. UDALRIC-BERNARD.
De Saint-Omer .....	F. ENÉE-JOSEPH.
De Toulouse .....	F. JOSSE-ÉMILIE.
D'Angleterre-Irlande .....	F. OSWALD BRENDAN.
id. ....	F. LEWIS BENEDICT.
D'Allemagne .....	F. RODERICH.
D'Autriche.....	F. HYACINTH MARIA.
id. ....	F. BONIFAZIUS JOHANN.
De Belgique-Nord .....	F. ULRİK.
id. ....	F. IRENEÛS.
id. ....	F. AUGUSTIJN-ROBERT.
id. ....	F. VÉRON-IGNACE.
De Belgique-Sud.....	F. MÉMOIRE-ACHILLE.
id. ....	F. MÉNANDRE-ALPHONSE.
id. ....	F. MATHIEU-GRÉGOIRE.
id. ....	F. MAURICE-PAUL.
De Constantinople .....	F. JOSEPH-MARC.
De Barcelone .....	F. LEONARDO JOSÉ.
id. ....	F. DIONISIO LUIS.
De Madrid .....	F. ANDRÉS HIBERNON.
id. ....	F. FILOTEO.
De Valladolid .....	F. CARLOS BORROMEO.
id. ....	F. CESAREO.

Districts.	Députés.
De Rome .....	F. VENANZIO ANDREA.
De Turin .....	F. COSTANZO.
id. ....	F. AMEDEO LUIGI.
De Tchécoslovaquie .....	F. ARNOST.
De Jérusalem .....	F. OGER-CÉCILIE.
De Colombo .....	F. CAMILLE-EUGÈNE.
D'Indo-Chine .....	F. DOMINIQUE-MARIE.
D'Algérie .....	F. SAUVEUR-BRUNO.
D'Alexandrie .....	F. PHILOTHÉE-JEAN.
id. ....	F. CYPRIEN-PIERRE.
De Madagascar .....	F. XAVIER-ADRIEN.
De Montréal.....	F. NIVARD-JOSEPHUS.
id. ....	F. OSWALDUS.
id. ....	F. MARIE-VICTORIN.
De Québec .....	F. MANUEL-PAULIN.
id. ....	F. NATALUS-HÉBERT.
De Toronto .....	F. SENECIAN URBAN.
De New York .....	F. CORNELIUS MALACHY.
id. ....	F. ADELPHUS PATRICK.
id. ....	F. CALIXTUS PETER.
De Baltimore .....	F. EPAPHRAS PIUS.
id. ....	F. EDWIN ANSELM.
De Saint-Louis .....	F. LANDRICK JEROM.
De San Francisco .....	F. URBAN GREGORY.
De New Orleans-Santa Fe...	F. AIMARE-AUGUSTE.
Des Antilles-Mexique .....	F. DOSAS-LUCIEN.
id. ....	F. NÉTHELME DE JÉSUS.
De Panamá .....	F. APOLLINAIRE-PAUL.
De Bogotá .....	F. ATHANASE-PAUL.
De Medellín .....	F. OSÉE-JOSEPH.
De l'Équateur .....	F. GERBERT-MARIE.
De l'Argentine .....	F. ELPIDÉPHORE-RENÉ.
Du Chili .....	F. LUCIUS-ÉMILE.
Du Brésil .....	F. MARTYRE-BERNARD.
De l'Australie .....	F. BENIGNUS PATRICK.

## COMPOSITION DES COMMISSIONS

## pour l'étude

## des Notes et Mémoires envoyés au Chapitre Général.

1<sup>o</sup> RECRUTEMENT

FF. AGNEL-ISIDORE, <i>Président.</i>	FF. INNOCENT-VICTOR.
CHARLEMAGNE-LÉON, <i>Secrétaire.</i>	LEONARDO JOSÉ.
CARLOS BORROMEO.	MARTYRE-BERNARD.
DOSAS-LUCIEN.	SOUVAIN-CALIXTE.
GERFRID-ADRIEN.	YVELIN-HENRI.

2<sup>o</sup> PERSEVERANCE

FF. VÈNÈRE-CHARLES, <i>Président.</i>	FF. IRENEUS.
FIDENTIEN-PAUL, <i>Secrétaire.</i>	JOSSE-ÉMILIE.
AMEDEO LUIGI.	MANUEL-PAULIN.
GÉLASE-MARIUS.	NÉTHELME DE JÉSUS.
GILLES-FRANÇOIS.	OSÉE-JOSEPH.
HYACINTH MARIA.	

3<sup>o</sup> ETUDES RELIGIEUSES

FF. ALCIME-MARIE, <i>Président.</i>	FF. GERBERT-MARIE.
ULRIK, <i>Secrétaire.</i>	LIÉNARD-RÉGIS.
AIMARE-AUGUSTE.	URBAN GREGORY.
DIONISIO LUIS.	OSWALD BRENDAN.
ENÉE-JOSEPH.	

## COMMISSION COMPLÉMENTAIRE

FF. ZACARIAS, <i>Président.</i>	FF. COSTANZO.
ARISTE-LÉONCE, <i>Secrétaire.</i>	CORNELIUS MALACHY.
AUGUSTIJN ROBERT.	UDALRIC-BERNARD.

4<sup>o</sup> ETUDES PROFANES

FF. OSWALD-GASPARD, <i>Président.</i>	FF. AUGUSTIJN ROBERT.
CLODOALD, <i>Secrétaire.</i>	CALIXTUS PETER.
ADELPHUS PATRICK.	MARIE-VICTORIN.
ARISTE-LÉONCE.	NÉOSTÈRE-VINCENT.
ATHANASE-PAUL.	

## 5° ECOLES ET PENSIONNATS

FF. ALFRED, <i>Président.</i>	FF. MATHIEU-GRÉGOIRE.
NÉONILE-CHARLES, <i>Secrétaire.</i>	OGER-CÉCILIE.
BONIFAZIUS JOHANN.	PHILOTHÉE-JEAN.
FILOTEO.	RAPHAEL-VICTOR.
FRION-AUGUSTE.	

## 6° REGULARITE

FF. MÉMOIRE-ACHILLE, <i>Président.</i>	FF. EDWIN ANSELM.
APOLLINAIRE-PAUL, <i>Secrétaire.</i>	LANDRICK JEROM.
CAMILLE-ANDRÉ.	LEWIS BENEDICT.
CESAREO.	SÉRAPHIN-STANISLAS.
CYPRIEN-ROBERT.	NIVARD-JOSEPHUS.
DOMINIQUE-MARIE.	

## 7° ADMINISTRATION

FF. ALEXIS-FRANÇOIS, <i>Président.</i>	FF. NATALUS HÉBERT.
ZACARIAS, <i>Secrétaire.</i>	SAVINIEN-DONET.
CÉLIEN-MARIE.	SENECIAN URBAN.
CORNÉLIUS MALACHY.	ANDRÉS HIBERNON.
MÉNANDRE-ALPHONSE.	VENANZIO ANDREA.
DIEUDONNÉ-JULES.	

## 8° MISSIONS, SANTÉ DES FRÈRES.

FF. ROMUALD-HOSÉA, <i>Président.</i>	FF. RODERICH.
ELPIDÉPHORE-RENÉ, <i>Secrétaire.</i>	SAUVEUR-BRUNO.
ARNOST.	VENCESLAS-JUSTIN.
BENIGNUS PATRICK.	VÉRON-IGNACE.
CAMILLE-EUGÈNE.	XAVIER-ADRIEN.

## 9° PUBLICATIONS DE L'INSTITUT

FF. ARATEUR-JOSEPH, <i>Président.</i>	FF. MAURICE-PAUL.
CYPRIEN-PIERRE, <i>Secrétaire.</i>	OLLÉGUER-LOUIS.
COSTANZO.	OSWALDUS.
EPAPHRAS PIUS.	UDALRIC-BERNARD.
JOSEPH-MARC.	